ANNUAL REPORT

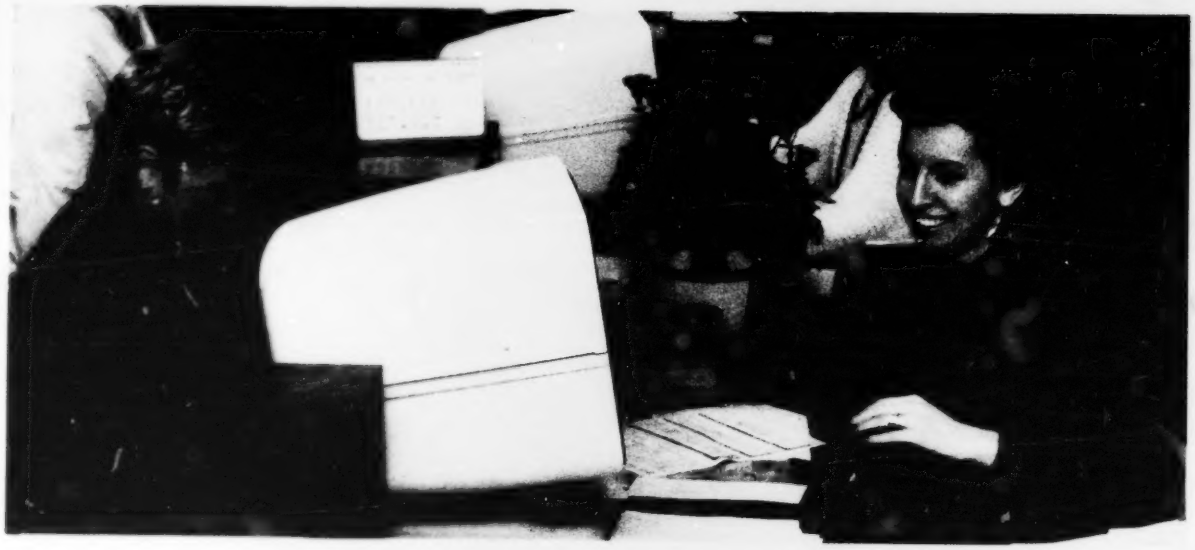

1985 - 1986

Ontario

The Ministry of Consumer
and Commercial Relations

87-02553/

Cover photo
More than 300,000 birth certificates were issued by the Office of the Registrar General during the 1985 calendar year. Computers made short work of the process and, as always, smiling staff set a pleasant tone. In addition to issuing birth, death and marriage certificates, the Registrar General's office is the central gathering agency for vital statistics in Ontario.
Photo by Fiona Gilchrist

Honourable Lincoln Alexander
Lieutenant Governor of Ontario

The Ministry of Consumer and Commercial Relations is pleased to submit its annual report of operations for the fiscal year 1985/86.

Monte Kwinter
Minister
September, 1986

Minister's Message

Rapid economic change, both in Ontario and worldwide, has made the mandate of the Ministry of Consumer and Commercial Relations more vital than ever before.

Regulations, statutes and legislation must be kept sensitive to consumer needs and adaptable to changing markets and new technologies. My ministry is committed to a continuing review of policies to ensure that this updating process takes place.

During the past year, the effects of this review were well in evidence: Public safety was enhanced through new legislation on amusement rides. Deposits on automobile purchases came under the protection of an industry-financed fund. And, under newly proposed loan and trust legislation, consumer deposits will be given better protection.

While it protects consumers, the ministry is also committed to expanding opportunities for business and entrepreneurs. One realization of this policy during the year was finalization of an agreement with the federal government allowing independent duty-free shops to operate along Ontario's international border.

In the same theme of fairness and expanded opportunity, the ministry will ensure that new appointments to agencies, boards and commissions reporting to me will be representative of all groups and walks of life. Already a new policy has been implemented at the Liquor Control Board of Ontario to ensure impartiality and fairness in hiring, eliminating the previous order-in-council process.

Improved business opportunities in Ontario will create a more attractive environment for investment. To further enhance that environment, initiatives were undertaken to ensure financial institutions are able to adapt in a rapidly changing marketplace.

The Task Force on Financial Institutions reported during the year with several recommendations designed to promote the efficient operation of these companies, while protecting consumer investments in them.

To deal with cost and availability problems in the insurance industry, the Task Force on Insurance was established late in the fiscal year, and asked to report by May, 1986. Other measures implemented to ease pressures in the insurance industry included the groundwork laid for the establishment of a Canadian insurance exchange in Toronto.

In every case, we recognize that these measures must strike an important balance: we must provide protection for the rights of the consumer and, at the same time, offer an attractive marketplace in which business can grow and prosper.

Throughout fiscal year 1985-1986, the Ministry of Consumer and Commercial Relations operated under the very capable stewardship of former Deputy Minister Donald Crosbie.

Through seven years of commitment to the efficient delivery of consumer and commercial services to the people of Ontario, he set a tone that remains today, not only in the consumer ministry, but in the new Ministry of Financial Institutions as well.

When I arrived as a new minister in 1985, I soon realized that Mr. Crosbie's experience could be relied upon to facilitate any new initiative. He offered illuminating insights into any issue at hand and, perhaps more importantly, provided a calm and rational voice in the face of crisis.

On March 26, 1986, Premier Peterson announced the splitting of MCCR into two separate operations, creating the new Ministry of Financial Institutions. With that announcement came news that Donald Crosbie would be reassigned to chair the Civil Service Commission, effective April 1, 1986.

Perhaps I could take this opportunity to extend my personal thanks to him – and to remind him that throughout the many offices of MCCR and MFI, he is missed.

At the same time, I have pleasure in welcoming Valerie Gibbons as the new deputy minister of Consumer and Commercial Relations and Bryan Davies as the new deputy minister of Financial Institutions. I look forward to working with them in the development of policies that will strengthen consumer protection and broaden investment in Ontario's economy.

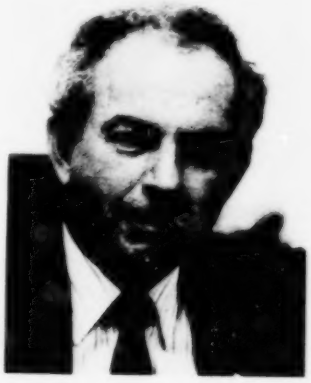

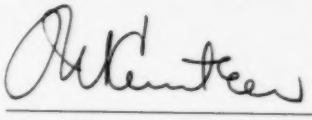

Monte Kwinter
Minister

Deputy Ministers' Message

A major statement just five days before the end of fiscal year April 1, 1985 to March 31, 1986 marked the end of an era for the Ministry of Consumer and Commercial Relations.

Premier David Peterson announced that the ministry would split in two, with most of the Financial Institutions Division becoming the new Ministry of Financial Institutions, effective April 1, 1986. Only the Cemeteries Branch of the old Financial Institutions Division was to stay with the slimmed-down consumer ministry, becoming part of the Business Practices Division.

Simultaneously, Mr. Peterson announced our appointments as deputy ministers of the two ministries: Valerie Gibbons, Ministry of Consumer and Commercial Relations, and Bryan Davies, Ministry of Financial Institutions.

As a basic foundation from which to develop our respective ministries, we have both reviewed this report with great interest.

There can be no question that we face busy days and important challenges in the new year. With the support of dedicated and experienced staff in both ministries, we look forward to the knowledgeable and efficient delivery of consumer and financial services to the people of Ontario.

We also look forward to reporting the achievements of the two ministries in separate annual reports a year from now.

Valerie Gibbons
Ministry of Consumer
and Commercial Relations

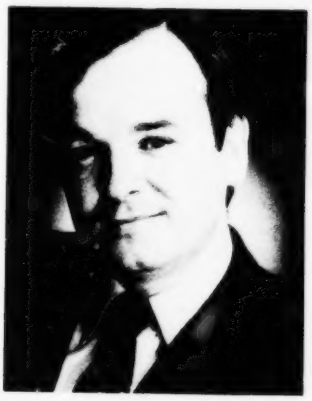

Bryan Davies
Ministry of
Financial Institutions

Table of Contents

Minister's message	2
Deputy Ministers' message	3
Consumer protection	
Business Practices Division	6
Financial regulation	
Financial Institutions Division	9
Public entertainment standards	
Athletics Commissioner	12
Lotteries Branch	13
Theatres Branch	13
Public safety	
Technical Standards Division	14
Statistical records	
Registration Division	16
Policy and Administration	
Legal Services	18
Policy and Planning	19
Support Services Division	19
Boards and Commissions	
Commercial Registration Appeal Tribunal	21
Liquor Control Board of Ontario	22
Liquor Licence Board of Ontario	23
Ontario Racing Commission	24
Ontario Securities Commission	25
Pension Commission of Ontario	26
Independent Agencies	27
Legislation administered	28
Organization of the Ministry	29
Financial Statements	30

Note:
In May, 1985, responsibility for the Residential Tenancy Commission was transferred from the Ministry of Consumer and Commercial Relations to the Ministry of Housing. More information on the Residential Tenancy Commission can be obtained through the Ministry of Housing.

Consumer Protection

Business Practices Division

With 14 acts designed to protect consumers and maintain certain standards of conduct in business and industry, the Business Practices Division is a formidable opponent to poor business practices in Ontario.

The division's most powerful piece of legislation is the Business Practices Act, which prohibits false, misleading, deceptive or unconscionable representations made to consumers by business.

In its primary role as consumer protector, the division investigates and monitors consumer concerns, recommending new legislation when necessary. Through its licensing and registering functions, it also has authority in certain industries to impose guidelines and standards of conduct. These industry areas include real estate, motor vehicle dealerships, travel agents and wholesalers, itinerant sellers, collection agencies, consumer reporting agencies and mortgage brokers.

The Ontario New Home Warranties Plan Act, the Athletics Control Act and the Lotteries Branch also operate under the authority of the Business Practices Division.

Investigation and Enforcement Branch

Various forms of fraud relating to automobiles continue to be the main concern of the Investigation and Enforcement Branch. Investigators uncovered a number of unsavory practices that led to criminal charges during the year.

By taking the ministry 'ghost car' – one which has prearranged faults – to several randomly chosen repair shops, investigators discovered 10 to 12 per cent of the shops were involved in cheating the consumer. As a result, 170 combined charges were laid by the branch under the Criminal Code and the Business Practices Act.

One auto dealership was found to have purchased 262 vehicles from auto auctions and leasing companies, sources notorious for high-mileage vehicles. The cars were then sold outside the province at premium prices, but the dealership maintained no record of the sales.

The metric odometer continues to be a convenient tool for unscrupulous dealers who wish to misrepresent the value of the cars they sell. A car with 130,000 km on it will show only 30,000, and, with a little care and clean-up, can be sold as a low-mileage vehicle for $1,000 to $1,500 more than it is worth.

Investigation in other areas also resulted in criminal charges. In conjunction with London police, the branch laid a total of 260 charges of theft and defrauding the public against a London-based tour promoter.

A lengthy investigation into vacation land sales in Ontario was completed. At year-end, fraud charges were expected to be laid against several individuals.

More than 511 investigations were conducted during the year while action took place on 1,068 counts under the Criminal Code and the division's various acts. The branch's conviction rate approached 80 per cent.

Ontario's consumers recovered $172,160 through court orders or voluntary restitution as a result of Investigations' efforts. Court-levied fines totalled $107,810.

Real Estate and Business Brokers

An active real estate market, particularly in Ontario's urban areas, made the province's registrar of real estate and business brokers a popular speaker at industry functions during the year. In 1985, close to 115,000 multiple-listing transactions took place in Ontario, an increase of 25 per cent over the previous year. More than half the real estate transactions in Canada took place in Ontario. Large firms merged to create industry giants, while small, very specialized firms began to appear.

In the midst of this activity, the emergence of several entrepreneurs promoting real estate courses promising fast and easy riches was no surprise.

Equally lacking in surprise was the substantial increase in activity relating to the Real Estate and Business Brokers Act, resulting in 22 proposals to refuse, suspend or revoke registration.

Within his mandate to maintain certain standards of conduct, the registrar also instituted several prosecutions under both the Criminal Code and the Real Estate and Business Brokers Act. Disciplinary proceedings also played a large role in the 550 informal meetings held by the registrar during the year.

In other meetings, the registrar offered advice and consultation. Almost 20,000 requests for information from industry and the public were received.

Motor Vehicle Dealers

Several years of discussion and negotiation culminated this year in the announcement of a new protection plan for Ontario car buyers. The Motor Vehicle Dealers Compensation Fund was established in co-operation with the office of the registrar of motor vehicle dealers and representatives of the auto sales business. It provides protection to members of the public who suffer a financial loss through a transaction involving a trade in a motor vehicle with a registered motor vehicle dealer.

Purchasers who have paid deposits to a dealership which cannot deliver the automobile because of receivership or bankruptcy, and persons with unsatisfied claims against a dealer-guaranteed warranty, may also claim against the fund.

Entirely financed by the auto-dealership community, the fund replaces the previous practice of bonding dealers. Bonding proved financially inadequate in recent years. The new fund allows claims of up to $10,000 for each consumer transaction made with the dealer.

The fund will be managed by a board of trustees appointed by the Lieutenant Governor-in-council. The board will determine the eligibility of claims and approve appropriate compensation.

As with many of the ruling bodies within the ministry, judgments made by the board may be appealed through the Commercial Registration Appeal Tribunal.

Travel Industry Act

Two major corporate failures rocked Ontario's travel industry during the year, demanding fast action under the Travel Industry Act.

In September, Jetlink/Eagle Air Tours Inc., a charter airline operator, collapsed. Six months later, Unitours (Canada) Limited, one of the largest wholesalers in the country, went into receivership. More than 20 other small failures occurred in the industry during the year.

When an industry failure takes place in Ontario, staff of the Travel Industry Compensation Fund work with representatives of the industry. Moving quickly, usually within hours of a collapse, they ensure that no Ontario travellers are stranded, that those en route may complete their tours and that those about to embark may do so. Their authority extends to chartering aircraft to bring stranded travellers home, when necessary.

Entirely financed by the travel industry, the Travel Industry Compensation Fund also reimburses consumers who have prepaid an Ontario-registered travel agent or wholesaler for travel services they did not receive.

Approximately $1.4 million was paid out on claims against the fund during the year, bringing the total to $9.7 million since its establishment in 1975.

Travel advertising in Ontario is also monitored by the office of the registrar and the Alliance of Canadian Travel Associations to ensure that it falls within the guidelines established in the Travel Industry Act.

Travellers who book vacations through agenices registered in Ontario are protected by the Travel Industry Compensation Fund in the event of an agency or wholesaler failure.

Bailiffs, Collection Agencies, Consumer Reporting Companies and Mortgage Brokers

The most significant development in this office during the year was an amendment to the Mortgage Brokers Act, designed to make registrants more accountable for their financial transactions. A more comprehensive audit system was introduced, which includes trust monies or assets and reviews the direct or indirect administration of funds or assets.

As a result of the tighter controls on mortgage brokers, 85 applicants chose not to renew or withdrew their applications for registration.

In pursuit of his responsibility to ensure certain standards of conduct are maintained, the registrar refused, suspended or revoked the registrations of four bailiffs, one collection agency and two mortgage brokers during the year.

Again with reference to mortgage brokers, the registrar continued his campaign to elicit the support of newspaper advertising managers. Letters were sent to all Ontario newspapers asking them to refuse advertising requests from unregistered mortgage brokers. This campaign has proved successful in controlling the activities of unregistered brokers.

Condominium Act

Since 1982, Business Practices has offered information on the legal aspects of condominium ownership to boards of directors of condominium corporations, the legal profession and the public. This service is provided by a full-time condominium officer, who receives, on average, more than 400 requests for information each month.

On a limited basis, the office also offers assistance to corporations and unit owners preparing prosecutions under the act.

Consumer Advisory Services

A concerted effort was made during the year by the province's eight Consumer Services Bureaus to ease consumer problems experienced with the residential paving industry.

Complaints received by the bureaus were brought to the attention of industry representatives at meetings organized by the bureaus. As a result, standards of operation were developed for firms operating in the industry and a fact sheet was written to assist the consumer in hiring a reputable paving firm. Steps were also taken to ensure all paving firms operating in Ontario were registered with the ministry.

Aside from paving, it was sour automobile deals and home renovation contracts that brought the most complaints to the bureaus during the year. Renovation complaints centred on poor workmanship, contract problems and contractors who fail to return to complete projects.

Approximately 12,000 complaints were handled by the bureaus during the year. Close to $1 million was returned to consumers through the action of the bureaus. Another $1.6 million was saved by terminating contractual obligations.

The Consumer Services Bureaus also monitored retail advertising to ensure compliance with existing consumer legislation.

Discriminatory Business Practices Act

The Discriminatory Business Practices Act, administered by the Business Practices Division, prohibits agreements by business which result in discrimination on the basis of race, creed, color, nationality, ancestry, place of origin, sex or geographical location.

Five reports of requests to bid on contracts containing clauses of a discriminatory nature were received this year. In every case, the report-

ing companies advised the division they had responded either by refusing to submit a bid, by deleting the clause(s) in question or by revising their bids to comply with the statute.

Acts administered:
Bailiffs Act
Business Practices Act
Collection Agencies Act
Condominium Act
Consumer Protection Act
Consumer Protection Bureau Act
Consumer Reporting Act
Discriminatory Business Practices Act
Mortgage Brokers Act
Motor Vehicle Dealers Act
Paperback and Periodical Distributors Act
Real Estate and Business Brokers Act
Residential Complex Sales Representation Act
Travel Industry Act

Non-regulated areas:
Petroleum Franchising Guidelines
Equal Credit Opportunity Guidelines

Executive Director:
Jan Rush

Director of Investigation and Enforcement Branch:
Dave Mitchell

Registrar of Motor Vehicle Dealers Act:
Al Abrams

Registrar of the Travel Industry Act:
Doug Caven

Registrar of Bailiffs, Collection Agencies, Consumer Reporting and Mortgage Brokers Acts:
Bill Stoddart

Registrar of Real Estate and Business Brokers Act:
Al Coleclough

Director of Consumer Advisory Services Branch:
Dave Radford

Continual monitoring of the auto sales and service business in Ontario is one major aspect of the activities of Business Practices' Investigation and Enforcement Branch. Through the efforts of the branch, auto fraud is kept to a minimum in the province.

Financial Regulation

Financial Institutions Division

The operations of the Financial Institutions Division focus on two key offices: those of the Superintendent of Deposit Institutions and the Superintendent of Insurance. Deposit Institutions regulates and registers loan and trust companies, credit unions and caisses populaires. It also incorporates co-operative corporations.

Insurance oversees life, property and casualty insurance companies and licenses life insurance agents and general insurance agents not covered by the Registered Insurance Brokers of Ontario. The Motor Vehicle Accidents Claims Fund is also administered through the office of the Superintendent of Insurance.

The operation of Ontario's 800 cemeteries was also monitored by Financial Institutions until year-end.

Deposit Institutions

The Task Force on Financial Institutions, led by Dr. Stephan Dupré, presented its final report to the minister early in the year. Its many recommendations were designed to promote consumer confidence in deposit-taking institutions and to maintain financial stability among the institutions themselves.

Credit Unions and Co-operatives

Ontario's credit unions serve 1.9 million residents and represent assets of $7 billion. Although this is an increase of almost $500,000 over last year, continued consolidation in the industry resulted in the number of credit unions dropping by 43 over the year.

The industry's reserves maintained a consistent growth rate through the year, but their level remains a concern as 46 credit unions continue to sustain losses.

Directives issued in August were designed to improve this situation, stressing the need to build surplus and capital, monitor liquidity requirements and minimize extended periods of borrowing from other lenders. Discussions continue with credit unions and caisses populaires with a view to accelerating industry rehabilitation and building for a strong future.

Compliance with regulatory requirements is now monitored through the branch's computer system, installed in 1985, although on-site examinations also continue. A number of non-compliance issues were revealed during the year, requiring action by the credit unions and their leagues.

The new computer system also offers individual credit unions a format and procedure with which they can develop their own financial plans and five-year forecasts. This feature was implemented to promote uniform long-term financial planning throughout the industry.

The need for revised legislation in the co-operatives area was addressed during the year, when comments were requested from the industry on required changes. A number of submissions were received, and at year-end, consultation was continuing with co-operatives and other interested parties.

The number of co-operatives operating in Ontario increased to 863 this year from 824. The vast majority of these are housing, day-care or nursing co-operatives; others serve agricultural, marketing and service needs.

Loan and Trust

Several recommendations made by the Task Force on Financial Institutions relating to the loan and trust industry were incorporated into the Loan and Trust Corporations Act, 1985, introduced in December. Provisions in the new legislation deal with aspects of conflict of interest, management responsibility and self-dealing. Individual capital level requirements are established for loan companies, for trust companies and for commercial lending and leasing operations. Another section establishes a structure in which companies may earn the right to expand in size or capacity by demonstrating competence and responsibility.

The culmination of two years' consultation, the act applies to all companies registered in Ontario and is expected to be implemented in 1987.

The new legislation can be viewed, at least in part, as an indirect result of circumstances that led to the takeover of three trust companies by the Registrar of Loan and Trust Companies in 1983. Two of these companies remain under the stewardship of the branch, whose agents continue to handle the disposition of the corporations' assets and their day-to-day operations.

Regulatory and supervisory emphasis has increased during the year, giving the branch opportunities for early identification of potential problem areas in regulated companies. Examinations of provincially incorporated loan and trust companies led to legal proceedings late in the year against corporations that had failed to file financial statements with the branch. One loan company was wound up after examination and investigation by the branch.

Co-operation with federal counterparts continued, as task forces made up of representatives from several jurisdictions were set up to promote uniformity in supervisory powers, regulation and reporting practices across the country.

The branch currently monitors and regulates 89 loan and trust corporations; 26 incorporated provincially, the balance incorporated federally or extra-provincially.

Insurance

Changes in the insurance marketplace touched the lives of most Ontarians during the year. In an effort to address insurance cost and capacity in Ontario, several projects were implemented of both a short- and long-term nature.

The Ontario Task Force on Insurance was established in January to investigate the current situation and develop measures promoting market stability, policyholder protection and economic opportunity for insurance companies. The task force will report in May, 1986.

Also in January, an insurance information line was set up to assist the public with insurance matters. Problems faced by businesses and non-profit organizations in obtaining liability coverage were a particular concern. By year-end, 1,100 calls had been received.

The co-operative efforts of the insurance industry were instrumental in the success of another arrangement to ease immediate concerns. The Market Assistance Program is a subscription policy arrangement.

providing liability coverage to organizations that have exhausted all other insurance sources. Coverage is provided through the pooled resources of several insurance companies.

The branch also promoted the concept of insurance exchanges to help the insurance needs of many organizations. Booklets were published in English and French, explaining the idea of this sharing arrangement and the steps involved in setting one up.

In February, amendments were introduced to the Insurance Act to establish a national compensation plan for the general insurance industry. Financed and operated by the industry, the plan, when implemented, will provide limited monetary compensation to policyholders and claimants of insolvent insurance companies. The same bill introduced increased capitalization levels and higher regulatory standards for property and casualty insurance companies operating in Ontario.

Discussions are continuing to create a similar plan for the life and health insurance industry.

Phase I of the Report of the Insurance Exchange Committee was accepted in January, projecting an implementation date of Jan. 1, 1987. A centralized market facility for placing insurance risks, the exchange is expected to help provide relief from the current market difficulties. In the long term, it should also expand the capacity to offer insurance and, in some risk areas, recapture premium dollars currently leaving the country and provide a source of domestic reinsurance.

Opportunities and risks facing the insurance industry generated lively debate at the annual Canadian Council of Superintendents meeting in September. Ontario's superintendent played host to the conference, which was attended by 500 delegates from across Canada.

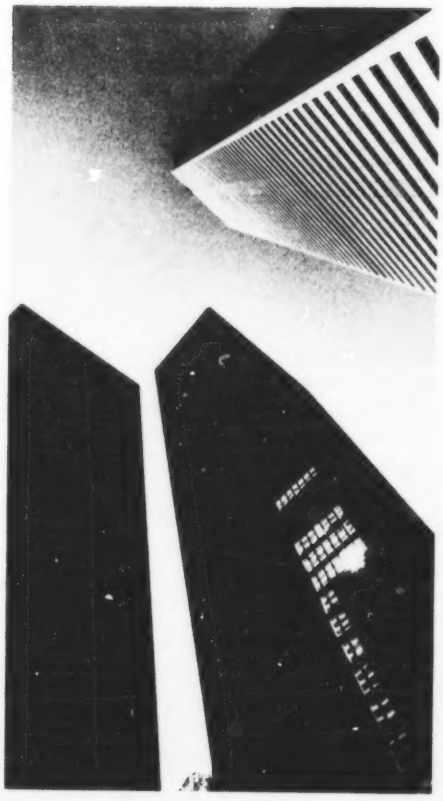

Several recommendations designed to promote consumer confidence in deposit-taking institutions and maintain financial stability among the institutions were included in a task force report presented to the minister early in the year.

Motor Vehicle Accident Claims Fund

Although compulsory automobile insurance was introduced in Ontario in 1979, the Motor Vehicle Accident Claims Fund still plays an important role in settling some accident claims. It compensates victims of car accidents in Ontario caused by uninsured or unidentified vehicles where the victim is not otherwise covered by insurance.

This year, the number of claims continued a steady decline, down to 706 this year from 813 last year. As claims made against the fund prior to implementation of compulsory insurance continue to be resolved, payouts from the fund also continue to drop dramatically. Just over $4 million was paid out this year, compared with $6.7 million last year.

This year's operating surplus of $3.5 million, added to last year's surplus, has created a balance of $5 million in the fund.

At year-end, 110 claims were outstanding, with a total estimated liability of $11.8 million, averaging $10,688 per claim.

Cemeteries Branch

The Cemeteries Branch endeavors to ensure certain standards of operation are maintained in Ontario's cemeteries, crematoria and other interment institutions.

Perhaps its most interesting activities this year related to newly discovered historic grave sites. Pioneer and native burial grounds were revealed through excavation and erosion.

In co-operation with the archeological section of the Ministry of Citizenship and Culture's Heritage Branch, the Cemeteries Branch worked to record, stabilize and protect these sites.

Ensuring the proper maintenance of records is an important aspect of Cemeteries' responsibilities. This year, more than 2,100 inspections

of cemetery records were conducted and two sets of accounts were examined. Approval was granted for 24 new interment facilities, including three crematoria and 13 mausoleum/columbaria structures, creating 7,000 above-ground entombment spaces.

The branch also provides assistance to the interment industry. Cemetery owners this year submitted 720 requests for changes in rate tariffs, operating regulation, contracts and land and building layout plans. Close to 1,200 owners–mostly small, volunteer, non-profit and religious operators–also received general assistance from the branch.

Information and assistance are also available to the general public through the branch. This year, 3,300 requests for information were received from the public. One hundred public complaints were investigated.

Investigations

When delinquent or improper conduct is suspected by division registrants – loan and trust companies, credit unions, insurance companies and cemeteries – investigators provide administrative support and suggest remedial action to correct problem areas. In their reports on these companies, they may also recommend corrective procedures or prosecution of anyone violating division acts.

The expanded role of the Investigations Branch has led to an increase in the number and status of the investigators employed. Previously designated provincial offence officers, investigators were granted the status of special constable this year. As a result, they are now authorized to participate in investigations of persons suspected of engaging in criminal activities restricted by acts under the administration of the division. When criminal conduct is suspected, branch personnel conduct their investigations in co-operation with local police authorities.

Note:

On March 26, 1986, the premier of Ontario announced that the Financial Institutions Division would separate from the Ministry of Consumer and Commercial Relations to become an independent ministry. This change took effect April 1, 1986, and Bryan Davies was appointed deputy minister. The offices of the new ministry remained at 555 Yonge Street in Toronto.

Cemeteries Branch was the only section of the Financial Institutions Division that remained with Consumer and Commercial Relations, having become part of the Business Practices Division.

Acts administered:

Cemeteries Act
Compulsory Automobile Insurance Act
Co-operative Corporations Act
Credit Unions and Caisses Populaires Act
Guarantee Companies Securities Act
Insurance Act
Investment Contracts Act
Loan and Trust Corporations Act
Marine Insurance Act
Motor Vehicle Accident Claims Act
Ontario Credit Union League Limited Act
Ontario Deposit Insurance Corporations Act
Prearranged Funeral Services Act
Prepaid Hospital and Medical Services Act
Registered Insurance Brokers Act

Assistant Deputy Minister (Financial Institutions):
George McIntyre

Superintendent of Insurance:
M.A. Thompson

Superintendent of Deposit Institutions:
J.J. Wilbee

Director of Insurance Operations:
R.G. Cooper

Director of Loan and Trust Operations:
D.J. Reid

Director of Investigations:
P. Yakubovich

Director of Credit Unions and Co-operatives Services:
T.T. Robins

Director of Motor Vehicle Accident Claims Fund:
E.H. Miles

Manager of Cemeteries Regulation:
M. Fitzgerald

Manager, Policy, Planning and Legal Services:
M.C. Parrish

Public Entertainment Standards

Office of the Athletics Commissioner

The office of the Athletics Commissioner promotes good conduct in professional boxing, kick-boxing and wrestling and ensures the safety of all participants.

Judges, referees, timekeepers and physicians for all such licensed professional matches are approved and assigned by the commissioner.

The public profile of this office increased dramatically during the year as Ontario boxer Shawn O'Sullivan turned professional. As he went into the ring with a 9-0 record to knock out Mexico's Thomas Garcia in March, it was the Athletics Commissioner who ensured that all licensing and safety regulations were met.

The increased popularity of professional wrestling internationally was also felt in Ontario, where record crowds continue to attend matches in Toronto's Maple Leaf Gardens, under the supervision of the office.

At the administrative level, redrafting of regulations under the Athletics Control Act was completed and approved in November. The revisions provided for more extensive medical monitoring of fighters and expansion to include kick-boxing. This allowed for a world title kick-boxing match to be held in Ontario for the first time.

The new safeguards require participants to undergo complete medical examinations, including neurological testing, under certain circumstances. These include participants who have had a knockout or technical knockout decision against them or who have, in the opinion of the judges, suffered a severe beating. Refusal to undertake these tests will result in suspension of the participant from future bouts.

The new regulations will be reviewed in two years with reference to the data gathered from medical monitoring up until that point.

The revisions are in addition to existing regulations established under the act in 1948.

Act administered:
Athletics Control Act

Commissioner:
Clyde Gray

Ontarians spent approximately $320 million on bingo in 1985, almost $20 million more than the previous year.

Lotteries Branch

The Lotteries Branch endeavors to ensure a fair deal for players in social gaming in Ontario, while maximizing the funds raised for charitable purposes and community improvement.

In co-operation with municipalities, the branch licenses and regulates bingos, Nevada tickets, raffles and Monte Carlo nights operated by charitable organizations, churches, agricultural fairs, carnivals and private companies in Ontario. Government-run lotteries, such as Wintario, and horse racing are not covered by the branch's activities.

Approximately $500 million was spent on social gaming in Ontario in 1985, $320 million of that on bingos. The continued popularity of bingos is evidenced by an increase of almost $20 million over 1984 figures. Automated game techniques, increased accessibility and the expanding market all contributed to this growth.

The branch licensed more than 1,400 Monte Carlo functions in the past year. Ontario charities have found these functions with games of chance such as blackjack and wheels of fortune, to be a popular and efficient method of fund-raising.

A three-member task force is reviewing social gaming and licensing in Ontario, investigating and researching their practical application in charitable fund-raising.

A review of the final report of the task force will assist in realigning the mandate of the branch to reflect today's social gaming marketplace. It will also help to establish parameters within which the branch may address future issues.

Section 190 of the Criminal Code is administered

Director:
D.F. Speight

Theatres Branch

Since 1911, the Theatres Branch has been responsible for maintaining quality standards in Ontario cinemas, both on the screen and in the theatre.

Through its classification and approval process, the Film Review Board of Ontario ensures films are consistent with community standards and gives the public a guide to film content. By licensing distributors, exhibitors and projectionists and inspecting the province's cinemas, the branch maintains the high level of professional and safety standards that Ontario's movie-going public has come to expect.

As the video industry continued to expand at a great rate, the mammoth task of identifying and classifying all videos currently available in the province continued. Meetings with representatives of the industry to co-ordinate and implement systems for the branch's expansion into videos also continued. The expansion of board authority to include the rental and sale of videos was granted through legislative amendments in 1984.

Close to 4,000 films and videotapes were reviewed and classified by the 24 Film Review Board members during the year. The four classifications are Family (F), Parental Guidance (PG), Adult Accompaniment (AA) and Restricted (R). Of those reviewed this year, 3,484 were approved, 233 were approved subject to editing and 134 were not approved.

At the same time, members participated in 78 public meetings and 186 media interviews. Through these, board members are more able to assess public views on film issues, align the board's standards with those of the community and clarify the board's role within the community.

Throughout the year, cable television networks, schools and libraries across the province continued to rely on the board's judgment to determine whether specific films and videos are appropriate for their viewing audiences.

The Theatres Branch publishes an independent annual report on its operations.

Act administered:
Theatres Act

Director:
Mary Brown

Public Safety

Technical Standards

The mandate of the Technical Standards division is to promote public safety in four specific areas through its regulation, inspection and licensing programs. Elevating Devices Branch examines and registers the design of new elevators, escalators, moving walkways, ski and chair lifts, as well as industrial hoists and lifts.

The Fuels Safety Branch regulates certain safety aspects of gasoline, fuel oils, natural gas, propane, some related products and the appliances that use them.

Proper installation, construction and design of boilers and pressure vessels are among the areas of responsibility of the Pressure Vessels Safety Branch.

Maintaining quality standards of stuffed articles is the responsibility of the Upholstered and Stuffed Articles Branch.

Elevating Devices

Branch authority expanded considerably during the year with passage of the Amusement Devices Act. Under its new regulations, inspectors will now monitor the commercial operation of go-karts, carnival rides, water slides and related equipment. Specific regulations concerning go-karts were completed during the year for implementation early in the 1986 season. Development of regulations for other devices will continue through 1986.

Another major concern related to the strength of elevator doors. Investigations resulted in an order to retrofit all passenger elevator entrances. This is now under way.

Development of standards continued through the year with two significant advances. A completely revised Canadian standard for elevator safety was introduced, and standards for lifts installed in private homes for handicapped residents were finalized. These are expected to be issued by the end of 1986.

The branch carried out 26,700 inspections during the year and realigned its field organization. Conventional elevating devices are now administered under one management structure, while special devices, including amusement rides, ski lifts and construction hoists, fall under a separate structure.

Fuels Safety Branch

Concerns over safety factors in vehicles using alternative fuels prompted several actions by the branch during the year.

Draft regulations were completed for compressed natural gas as a vehicle fuel. An estimated 2,000 natural gas vehicles now operate in Ontario.

More than 21,000 propane vehicle owners were advised by letter of the potential risks of a particular type of fuel hose used in some vehicles. To help keep owners better informed, the branch has completed a computer data base of information on Ontario's 45,700 propane vehicles.

In the area of gasoline handling, a methanol/gasoline-blend vehicle fuel demonstration program was started in the Hamilton/Burlington area. And in response to reports of leaded gasoline being pumped into "unleaded gas only" vehicles, the branch surveyed 500 Ontario service stations. It found less than half of one per cent of stations had illegal nozzles to substitute the cheaper leaded fuel.

Summer students were employed in a program which identified 850 locations of disused underground petroleum storage tanks in Ontario.

Other branch programs promoted safety at home and at the cottage. In co-operation with the Propane Gas Association of Canada, the branch conducted an information program on the risks of carbon monoxide poisoning from poorly maintained propane refrigerators. With the federal and provincial committees on indoor air quality, the branch continued to study the effects of over-sealing homes on the venting of combustion appliances and fireplaces.

In the technical area, the branch continued its work with Canada's standards writing organizations to develop national standards in the branch's areas of responsibility. Inspection staff investigated 637 incidents involving $17 million in damage and the loss of 23 lives.

The branch issued 13,600 licences to operate service stations, propane outlets and tanker trucks. Furnace, gasoline handling and conversion contractor registrations numbered 4,200. In the natural gas, propane and fuel oil industries, 62,300 qualification certificates were issued to 49,000 tradesmen.

Inspectors with the Upholstered and Stuffed Articles Branch examined stuffing material to ensure it is accurately identified on the accompanying label.

Pressure Vessels Branch

International issues regarding pressure vessels, both nuclear and non-nuclear, topped the branch's priorities during the year.

Negotiations between Atomic Energy Canada and the government of Turkey involved the branch in discussions concerning a nuclear power plant to be installed there. Branch representatives will inspect the installation of the plant and the pressurized equipment used in it.

Representatives also visited France, Germany, Holland and Italy to certify plants and inspect the equipment made there for installation in Ontario.

Support for the Canadian Standards Association standards writing activities continued. One project completed was a set of requirements for lightweight tanks for compressed natural gas vehicles and for refuelling station equipment.

The branch also certifies welders, audits manufacturers' quality assurance programs and licenses operating engineers. Within this role, the Operating Engineers' Board of Review considered three drafts of a revised act and regulation during the year. Recommendations are expected to go to the minister in 1986.

An amendment to the Boilers and Pressure Vessels Act was proclaimed, permitting qualified inspectors from the insurance industry to oversee repairs on boilers and vessels. The amendment also allows some self-regulation on repair work to companies operating on a continuous basis.

More than 2,400 new designs were reviewed by the branch and more than 750 welding procedures were registered. Thirty-five new quality assurance programs were registered; 97 were requalified.

New and in-service equipment inspections exceeded 45,000; almost 16,000 welders were certified; more than 1,200 operating engineers' certificates were issued and 10,500 were renewed.

Upholstered and Stuffed Articles Branch

As the number of foreign-made goods continued to climb, concern over these imported products increased. Importers and distributors were again encouraged to contact the branch when introducing a new line from overseas.

To familiarize themselves with new product lines, branch representatives visited many trade and craft shows through the year, giving new exhibitors the opportunity to acquaint themselves with branch requirements.

The branch registered more than 700 manufacturers and inspected the products of close to 3,000 manufacturers, wholesalers and retailers. This activity is designed to prevent the use of prohibited stuffing materials and ensure that disclosure labels are attached to items.

Acts administered:
Boilers and Pressure Vessels Act
Elevating Devices Act
Energy Act
Gasoline Handling Act
Operating Engineers Act
Upholstered and Stuffed Articles Act

Executive Director:
G.H. Mills

Director of Pressure Vessels Safety Branch:
H.J. Wright

Director of Elevating Devices Branch:
T.G. Smith

Director of Fuels Safety Branch:
R.H. Clendining

Registrar of Upholstered and Stuffed Articles Branch:
M.A.S. Fitzpatrick

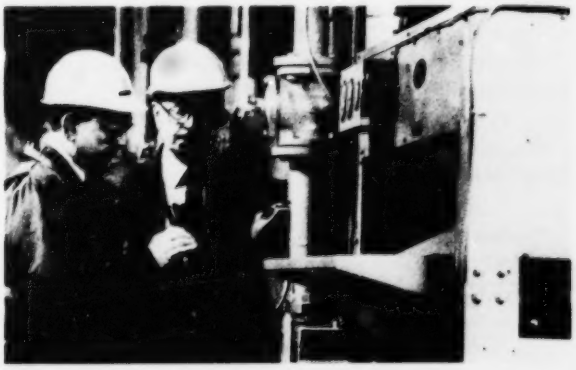

An amendment to the Boilers and Pressure Vessels Act proclaimed during the year permits qualified inspectors from the insurance industry to oversee repairs on boilers and vessels.

Statistical Records

Registration Division

Records pertaining to property, business enterprises and vital statistics relating to residents in Ontario are maintained by the Registration Division.

Transactions relating to land title are recorded through 65 Land Registry Offices (LROs) of the Real Property Registration Branch. Security interests in personal property are registered through the 50 field offices of the Personal Property Security Registration Branch, most located in land registry offices.

Vital statistics relating to individuals – births, marriages, divorces and deaths – are recorded in the Registrar General's Office.

Business incorporations, dissolutions and revivals are effected through the Companies Branch, which also registers partnerships, proprietorships and their dissolutions.

The four operating branches of the division are: Companies, Personal Property Registration, Real Property Registration and the Office of the Registrar General.

Companies Branch

To clarify the intent of the existing provisions, amendments to the Business Corporations Act were introduced in November.

These changes are mostly "housekeeping" amendments but some will affect the securities industry and other members of the business community.

The first conviction under the Corporations Information Act was secured during the year, when two men were found guilty of filing false or misleading information with the branch.

Study continued into the benefits of computerizing public access files maintained by the branch. These include the incorporating documents; names and addresses of corporation directors; and officers, proprietors and partners of unincorporated businesses. In the past year, 307,000 searches of corporate records and 110,000 searches of sole proprietorships, partnerships and business names were conducted.

The branch provides this information through its incorporation and registration records.

It also licenses foreign corporations to conduct business in Ontario. Over-the-counter incorporation is available at the head office in Toronto as well as 11 LROs, including those in Barrie and Kitchener, which were added during the year.

This year's figures show 378,000 active corporations and 558,000 active sole proprietorships, partnerships and corporation business names or styles registered with the branch.

New incorporations exceeded 38,000, an increase of 18 per cent. Registrations of unincorporated businesses numbered more than 123,000, an increase of 19 per cent.

The branch adjudicated 74 disputes relating to corporate names.

Systems development was one of several service delivery and operations improvement activities consolidated during the year in the Real Property Registration Branch.

Personal Property Security Registration

This program provides a central provincewide registration facility for security interest in personal property.

A report released by the Minister's Advisory Committee on the Personal Property Security Act during the year recommended extensive legislative changes.

Among the changes recommended was the repeal of the Corporations Securities Registration Act. All current registrations under that act would subsequently be included in the Personal Property Security registration system.

The report generated a great deal of public comment, much of it incorporated into a supplementary report to the minister released later in the year. A bill revising the acts is expected to be introduced in the 1986/87 session.

Several projects are currently under way in the branch to accommodate these legislative revisions and to take advantage of new technology.

One technological advance added during the year was an automatic call distributor, which provides more efficient distribution of the average 1,350 telephone inquiries received daily.

Registrations processed by the branch exceeded 1.5 million during the year. Notices of security interests make this information available to the public and establish priority of secured creditors. Through the records, potential buyers or lenders can determine whether personal property has been pledged as security for a debt. Such inquiries during the past year approached 750,000.

Real Property Registration Branch

Despite a record workload that included processing 1.4 million mortgages, deeds and other documents, the branch completed several internal projects designed to streamline service to the public.

All service delivery and operations improvement activities in the land registration area were consolidated, including survey standard and title examination, mapping, systems development and implementation. Simplified procedures and deregulation of the examination process

were achieved through a newly revised approach to the examination of survey plans implemented in January.

The ruling-out project, in which discharged mortgages and related documents are deleted from the abstract books, was completed in Toronto-area offices. Other projects designed to improve records and their retrieval continued in preparation for a fully automated operation. These included abstract book collation, backlog document microfilming, document destruction and plan certification.

In addition to land registration, services in many of the province's LROs were expanded to include functions from other branches in the division. Inquiries related to Personal Property Registration are handled in 48 LROs. Over-the-counter incorporation services are available in 11 LROs. Application forms from the Registrar General's Office for birth, death and marriage certificates can be obtained in any Ontario LRO. Courier service direct to Toronto for processing these applications was introduced in the London LRO on a trial basis.

Registrar General

Legislative changes announced in January to acts administered by the Registrar General's Office will give Ontarians several new options in naming offspring and in adopting family names upon marriage. Changing a name will become simpler and less costly with the transference of authority from the courts to the Registrar General.

These were among several revisions being incorporated into the Vital Statistics Act and the Change of Name Act. The new Change of Name Act is expected to become law by early 1987.

Adjustments to the Registrar General's computerized files, to incorporate these amendments and to allow for more cross-referencing, continued through the year.

Statistics gathered during the year indicate minor increases in births, marriages, divorces and deaths in 1985. The small increase in divorce was the first in several years, while the others followed established trends. These data find practical application in many areas, from forecasting school enrolment to determining common denominators in causes of death. Coded and collated, statistics are provided to many groups, including the medical profession, environmentalists, municipal planners and Statistics Canada.

The office issued 480,000 documents in 1985, including certificates, certified copies and geneological statements. More than 10,000 geneological searches alone were conducted in 1985 on request from the public. Marriages performed in the province numbered 73,000, including more than 10,000 by banns.

Acts administered:
Bills of Sale Act
Boundaries Act
Business Corporations Act, 1982
Certification of Titles Act
Change of Name Act
Condominium Act
Corporations Act
Corporations Information Act
Corporations Securities Registration Act
Extra-Provincial Corporations Act, 1984
Land Registration Reform Act
Land Titles Act
Limited Partnerships Act
Marriage Act
Partnerships Act
Partnerships Registration Act
Personal Property Security Act
Registry Act
Vital Statistics Act

Assistant Deputy Minister:
B.F. Webber

Director of Real Property Registration Branch:
R.A. Logan

Director of Personal Property Security Branch:
B.W. Gibbs

Director of Property Law Branch, Director of Titles and Land Registration and Registrar of Personal Property Security:
T.M. Rundle

Deputy Registrar General:
R.E. Gage

Director Companies Branch:
H.H. Ozolins (Acting)

Background information on companies registered to operate in Ontario is available to the public through listings maintained by the Companies Branch.

Policy and Administration

Legal Services

Legal Services prepares new legislation for introduction in the legislature, along with amendments and new and amending regulations. The office also provides legal consultation on any other business conducted by the ministry.

During the year, two new pieces of legislation received royal assent, but were still awaiting proclamation at year-end. These were:

- Vital Statistics Amendment Act, which offers new parents more options in naming their offspring, eliminates the distinctions between the rights of married and unmarried parents and requires both parents to register a birth;
- Amusement Devices Act, which requires the registration and licensing of all amusement rides available to the public, including go-karts and water slides. This program will be administered by the Elevating Devices Branch of Technical Standards Division, and is intended to improve public safety.

In addition, the following acts were given first reading during the year and were carried over on the order paper for the following session:

- Business Corporations Amendment Act, 1986, includes many housekeeping amendments affecting the business and investment communities;
- Securities Amendment Act, 1986, includes a regulatory framework for clearing agencies and new provisions regarding takeover bids and issuer bids;
- Operating Engineers Amendment Act, allows persons qualified outside Ontario as operating engineers to receive a provisional certificate to operate in Ontario on application;
- Loan and Trust Corporations Act, 1986, replaces the previous act, dated 1980, with much more stringent policies in such areas as depositor protection, managerial responsibility and self-dealing;
- Insurance Amendment Act, 1986, provides a compensation plan for policyholders and claimants when property and casualty insurance companies become insolvent.

New or amending regulations were also passed under the following acts:

Athletics Control Act
Boilers and Pressure Vessels Act
Business Corporations Act
Commodity Futures Act
Condominium Act
Corporations Act
Corporations Information Act
Extra-Provincial Corporations Act
Guarantee Companies Securities Act
Insurance Act
Land Titles Act
Liquor Control Act
Liquor Licence Act
Mortgage Brokers Act
Pension Benefits Act
Provincial Offences Act
Securities Act
Theatres Act

Director:
Ed Ciemiega

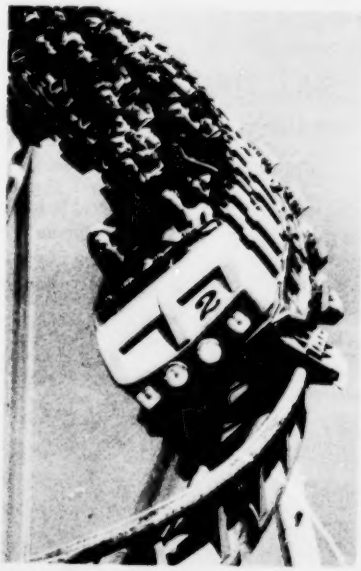

The Amusement Devices Act, legislation designed to improve public safety on rides like the roller coaster above, was one of two acts which received royal assent during the year.

Policy and Planning

The Policy and Planning Branch provides advice and analysis to the executive and senior management of the ministry. Such areas as policy development, strategic planning and economic analysis, research and emerging environmental trends are reviewed.

A wide range of analysis and research projects was undertaken during the year. A number of these concerned the regulation of alcoholic beverages, including the introduction of brew pubs and microbreweries, the sale of beer and wine in independent grocery stores and the minimum drinking age. The branch also provided background information to the Task Force on Financial Institutions and participated in the analysis of its report.

The branch is also engaged in continuing analysis and policy development on federal-provincial issues. It represented the ministry on interministerial committees on these issues and liaises regularly with other provinces and the federal government on such issues as competition policy and amendments to the Bankruptcy Act.

The branch participated in task forces and chaired or represented the ministry in interministerial committees. The director chaired the interministerial racetracks task force.

The research section of the branch administered the food price monitoring program in 37 Ontario communities, analysed trends and comparisons, investigated complaints and published the quarterly Food Price Monitoring Report. In addition, related issues were studied, such as item pricing in food chains equipped with computerized checkouts.

A 1½ day Future Outlook Conference organized by the branch brought together senior ministry executives, representatives from industry and academics. In a round-table environment, they discussed the many issues facing the ministry.

The branch co-ordinated the provision of French-language services to the ministry. To implement and improve services, a number of French-language advisory committees were established in the ministry.

Plans toward the initial implementation of the freedom of information and privacy legislation in the ministry were also initiated and co-ordinated by the branch.

Director:
Joyce S. Feinberg

Support Services Division

The Support Services Division promotes efficient, streamlined ministry operations by providing administrative and technical backup. This support is offered through five branches: Communications Services, Finance and Administrative Services, Internal Audit, Personnel Services and Systems Services.

The office of the executive director also ensures that the same high level of support is available to most of the ministry's agencies, boards and commissions.

Communications Services

In what is often a complex arena of consumer rights and commercial regulation, Communications Services offers a wealth of information in various formats.

Brochures provide general information to business and the public on consumer issues and ministry programs. More than 360,000 consumer information brochures were distributed through the branch in the past year.

Similar information is available through Consumer Beats, a monthly quartet of columns distributed for publication across the province. More than 1,000 members of Ontario's English, French and ethnic media each received 43 of these columns free of charge during the year.

The branch's storefront operation, the Consumer Information Centre (CIC), handled more than 130,000 requests for information from the public during the year. Through its outreach program, 38 workshops and 200 consultations were conducted in the consumer education area for teachers and community educators. The centre released close to 8,500 related publications.

The CIC library offers support materials on loan to consumer educators and ministry program people.

News releases, statements in the house and media interviews provide more specific information. New programs are announced, developments within existing programs are outlined, and the continuing regulatory activities of the ministry are reported. News releases in both English and French numbered 150 this year: media requests for detailed information exceeded 1,800.

Finance and Administrative Services

The Finance and Administrative Services Branch provides support through three offices.

The planning and budgeting services section encourages program participation in ministry management processes. The financial planning process was reviewed during the year, resulting in changes reflecting a stronger emphasis on program needs for the 1986-87 estimates cycle. Consistent procedures were also promoted by the section through regular seminars.

The expenditure and revenue accounting section provided support to programs by collecting close to $1 billion in revenue over the year. More than 5,000 suppliers of goods and services received prompt

payment through activities of the section. Several programs were assisted in improving and streamlining their financial procedures.

The administrative services section ensures that appropriate accommodation is found and maintained for the ministry's many offices. Last year, the section relocated four Land Registry Offices and renewed leases on three others. An evaluation of alarm systems in all 65 Ontario Land Registry Offices was also completed. One ministry regional office was relocated to larger premises and two new ones were opened.

To comply with the Human Rights Code, 96 ministry forms were revised, while 73 used by the public were changed to a bilingual format. Ministry identification cards produced by the section numbered 365.

The purchasing unit processed 2,194 purchase requisitions, valued at close to $4 million, and reviewed 1,345 local purchase orders for compliance with procedures.

Internal Audit

The Internal Audit Branch promotes efficient and economic utilization of ministry resources, adequate financial and management controls and compliance with legislation and directives. These goals are achieved through continuing reviews and appraisals of operational, financial and administrative activities in all program areas.

Among the 25 audits completed during the past year were comprehensive, value for money program reviews; electronic data processing; and financial and administrative activities.

The branch also responds to requests for special investigations and critiques of draft policies and regulations. Formal responses from the ministry to all provincial audit reports are also co-ordinated through Internal Audit.

Personnel

The Personnel Services Branch offers the ministry a complete personnel consulting service as well as administration of payroll and benefits. Over the past year, five employee relations committees were established, bringing to 11 the number of branch committees working toward improved employee relations. A joint union/management education program was delivered by the branch to promote better understanding of issues of mutual concern.

The ministry's human resources planning and development process was given future direction through recommendations developed by the branch's Human Resources Advisory Committee.

In the Affirmative Action Office, a conference was organized for 45 regional representatives and elections were held to establish 80 representatives for two-year terms.

Systems Services Branch

Keeping up to date with the rapid advances in information technology, the Systems Branch offers the ministry full services in all aspects of information technology. The branch's responsibilities include needs analysis, development and installation of equipment, maintaining existing systems in good working order and ensuring they are safeguarded with appropriate security.

During the past year, a shared word-processing system was installed by the branch, combining the functions of integrated office automation with end-user computing support. The new system also afforded linkage of shared facilities by communication lines.

The branch also looked to the future this year, by participating in the development of a long-range plan for the implementation of new technology in the ministry. Expected to be approved in 1986/87, the plan emphasizes the use of computer technology to improve both public service and ministry productivity.

Several major analysis and development projects were completed for other divisions and branches in the ministry over the year.

Systems also offers a training program for women who demonstrate an aptitude for analytical work through the Affirmative Action Office. The program, based on a six-month apprenticeship, was expanded during the year to permit participation by other ministries and agencies.

Executive Director:
Helen Vanner

Director of Internal Audit:
John Macpherson

Director of Finance and Administrative Services:
Dianne Nagel (Acting)

Director of Personnel Services Branch:
Leon Dorff (Acting)

Director of Systems Services:
Werner Nuss

Director of Communications Services:
Ab Campion

With films, videotape, hands-on exercises and lectures, the ministry's Human Resources section helps employees develop their job skills.

Commercial Registration Appeal Tribunal

Decisions made by officials of the ministry and some agencies and boards reporting to it may be appealed through the Commercial Registration Appeal Tribunal. Matters relating to licences – issuance, revocation and renewal – and cease and desist orders involving unfair business practices fall under the tribunal's jurisdiction.

Traditionally, the majority of appeals made to the tribunal relate to liquor licensing or the Ontario New Home Warranties Plan Act. However, consumer reporting agencies, real estate brokers and sales people, automobile dealers and salespersons, collection agencies and travel agencies and wholesalers may also appeal through the tribunal. The tribunal also hears appeals of decisions regarding compensation fund claims under the Travel Industry Act and the New Home Warranties Plan Act.

Of the 42 appeal decisions published by the tribunal during 1985, 11 related to claims under the Ontario New Home Warranties Plan Act and seven dealt with liquor licensing.

Three decisions stand out as illustrations of government responsibility, innovation and flexibility under special circumstances.

One appeal under the Ontario New Home Warranties Plan Act raised an issue never dealt with before by the tribunal. A mortgagor who had obtained possession of a property through a mortgage default required a ruling on whether he was an owner within the meaning of the act. The tribunal decided in the mortgagor's favor, entitling him to all the protection of the act accorded to any owner. This decision was appealed to the divisional court, but that appeal was subsequently abandoned.

An appeal under the Real Estate and Business Brokers Act brought another difficult issue to light. The tribunal was asked to consider an application by an individual who had previously been convicted on a charge of conspiracy to import counterfeit money. At the time of the hearing, the applicant was still on probation. In its decision, the tribunal ruled only persons of complete trustworthiness should be considered suitable for registration. Accordingly, the appeal was denied.

In another case, some 50 claims by residents of the United States arose out of the failure of an Ontario travel agency. In this situation, the tribunal ruled it would accept affidavit evidence in lieu of having the claimants appear in person to prove their claims under the Travel Industry Act.

In 1985, 169 appeals were received by the Commercial Registration Appeal Tribunal, compared with 195 in 1984.

The Statutory Powers Procedure Act governs the tribunal's procedures. Its decisions may be appealed to the Divisional Court.

Summaries of the tribunal's decisions are published annually.

Acts giving jurisdiction to the tribunal:
Bailiffs Act
Business Practices Act
Collection Agencies Act
Consumer Protection Act
Consumer Reporting Act
Credit Unions and Caisses Populaires Act
Discriminatory Business Practices Act
Liquor Licence Act
Ministry of Consumer and Commercial Relations Act
Mortgage Brokers Act
Motor Vehicle Dealers Act
Ontario New Home Warranties Plan Act
Paperback and Periodical Distributors Act
Real Estate and Business Brokers Act
Travel Industry Act
Upholstered and Stuffed Articles Act

Chairman:
Stephanie J. Wychowanec

Liquor Control Board of Ontario

Since its establishment in 1927, the Liquor Control Board of Ontario (LCBO) has been responsible for the distribution of alcoholic beverages in Ontario. It tests products for sale, controls their sale and transportation and operates all liquor stores in the province.

Several positive steps were taken during the year to put a friendlier face on the LCBO. Christened the "I.M.A.G.E. Program," these initiatives produced a completely new look in 115 stores throughout the province.

Working closely with the wines and spirits trade, the LCBO created a warmer, more colorful and inviting shopping atmosphere for the Ontario consumer. From the outset, customer service was recognized as a key element in the success of the program. With this in mind, the LCBO provided customer service and product knowledge seminars for staff. Over 2,400 employees attended the 237 workshops presented.

The Rare Wines and Spirits operations were renamed "Vintages," and new stores were opened in Mississauga and North York. Along with the new name came the first in-store tastings for Vintages clientele.

Other innovations introduced during the year included a federal-provincial agreement to allow privately run, LCBO-monitored duty-free shops, selling liquor along the Ontario/United States border. The micro-brewery concept was also introduced, allowing small breweries to operate in the province. A special kosher section was created in a north Toronto LCBO outlet to serve its predominantly Jewish market.

In November, a judicial inquiry was launched to determine why several products found to contain contaminants were allowed to remain on LCBO shelves. Health and Welfare Canada (federal) joined the LCBO in a testing program designed to speed up the monitoring of all alcoholic products available in Canada. New test procedures for substances not previously monitored were also developed and instituted.

Acts administered:
Liquor Control Act
Wine Content Act

Chairman:
Jack Ackroyd

Executive Vice-President of Administration:
F.A. MacInnis

Executive Vice-President of Operations:
D.H. Jackman

The LCBO's wine tasters also act as consumer advisers when the board's customers seek help in choosing the appropriate accompaniment to dinner.

Liquor Licence Board of Ontario

The Liquor Licence Board of Ontario (LLBO) was established in 1946 to license and regulate persons and premises involved in the sale of beer, wine and spirits, and those who manufacture them. The board also monitors all alcoholic beverage advertising and issues Ontario Photo Cards.

A new board and chairman were appointed during the year. The board was instituted as the Ontario Liquor Advisory Committee with a mandate to initiate an intensive and comprehensive review of liquor laws and regulations in Ontario. Within this process, the views of the citizens of Ontario, public and private interest groups and municipal governments within the province are being sought. Many issues are under scrutiny, including age of majority, hours of operation and the type and nature of liquor licences. It is expected that the Liquor Advisory Committee will make recommendations for change to the minister in the winter of 1986.

New legislation is expected to result from this review over the next year; some changes have already been introduced.

The concept of 'brewpubs' was approved through the LLBO during the year.

To help licensees develop a better understanding of liquor regulation in Ontario, a successful licensee seminar program was continued into its second year. New licensees and licensees seeking a variation from their current licence are required to attend the information session conducted by LLBO licence officers. During the year, 151 such seminars were held, attended by 3,600 licensees.

$ in millions	**85-86**	**84-85**	**83-84**
Revenue	$274.5	$252.7	$236.2
Expenses	$ 7.3	$ 7.0	$ 6.5
Total licensed establishments	11,583	10,937	10,286
Hearings	208	283	276
Licences suspended	59	50	63
Licences revoked	170	159	154
Inspections	53,508	59,676	32,440
Spot checks	44,197	48,366	36,754
Photo cards issued	63,103	68,355	75,936
Special occasion permits issued	156,631	157,245	159,518

Acts administered:
Liquor Licence Act

Chairman:
Douglas Drinkwalter

The LLBO conducts server training programs for individuals serving beverages in the province's licensed establishments.

The Ontario Racing Commission

The Ontario Racing Commission (ORC) promotes fair and safe operation of Ontario's race tracks through licensing and regulatory programs and by co-ordinating many other aspects of the industry.

Through the Racing Commission Act, the seven-member body is authorized to license all participants and set race dates. Other industry matters, including disciplinary action, are dealt with as necessary. Agriculture Canada is responsible for parimutuel betting, video monitoring of races and testing of horses for prohibited substances.

The racing industry is an important source of employment in the province, employing directly or indirectly more than 43,000 people. With 23 race tracks and more than 1,800 race dates, the Ontario Racing Commission supervises one of the largest jurisdictions in North America.

A new commission with a stronger industry emphasis was appointed in September by the premier. In addition to regular business, the new group is currently conducting a detailed review of the Rules of Standardbred and Thoroughbred Racing.

Wagering on standardbred, thoroughbred and quarter-horse racing topped $828 million during the year, with attendance in excess of six million. Revenue for the Ontario government from racing amounted to $61.3 million. Of this, close to $20 million was rebated to the industry in supplemental purse grants, equine research grants and the Ontario Sires Stakes program.

The success of the Ontario Improvement program for racing stock was reinforced again this year when Ontario-bred horses won close to 75 per cent of the prize money in the Quebec/Ontario Sires Stakes Challenge.

A new licensing fee schedule was released for 1986, designed to improve cost recovering in ORC programs. The commission licensed more than 25,000 participants in 1985.

Efforts to curb drug abuse in race horses continued through the year. Laboratory testing revealed 56 incidents of horses given restricted substances.

Previously conducted randomly, daily breathalizer testing of human participants directly involved with racing was implemented in May. Plans are under way to expand into human drug testing in 1986.

An independent annual report of the operations of the ORC is available through the commission.

Act administered:
Racing Commission Act

Chairman:
Frank Drea

Director:
W.R. McDonnell

Almost $20 million in racing revenues was rebated to the industry by the Ontario government for supplemental purse grants, equine research grants and the Ontario Sires Stakes programs.

The Ontario Securities Commission

Promoting investor confidence in capital markets and encouraging the formation of capital in Ontario are the goals of the Ontario Securities Commission (OSC).

To achieve these goals, the OSC enforces minimum standards of proficiency and conduct for participants in the securities and futures markets. Eligibility for exemption from disclosure requirements is assessed and offering documents are reviewed for compliance with the disclosure requirements found in statutes and policy statements.

The commission also monitors the activities of such self-regulating organizations as The Toronto Stock Exchange, The Toronto Futures Exchange and the Investment Dealers' Association of Ontario.

A spate of corporate takeover bids thrust the OSC into the media spotlight during the year. Creative and effective remedial measures, including two negotiated settlements, were required to enforce both the spirit and the letter of the Securities Act.

When investigations into the Fleet Aerospace Corporation takeover of Fathom Oceanology Limited revealed illegal share purchases, the terms of a negotiated settlement, arranged without the need of a hearing, required the offending parties to cease trading and to donate to charity the net accumulated profits.

Two public hearings followed an intensive seven-month investigation by the OSC into Unicorp Canada's takeover bid of Union Enterprises. The terms of a resulting negotiated settlement required Unicorp and Gordon Capital to pay $6 million and $1.1 million, respectively, to the 14,000 minority shareholders of Union Enterprises. One of the largest of its kind, the settlement was negotiated to ensure equal treatment of all Union shareholders.

The OSC is an active member of the Uniformity Committee created by the Canadian Securities Administrators, which promotes efficiency in the national market through uniform legislation and consistent application of national policy statements.

The commission took a leadership role in the national effort to achieve uniformity in takeover bid and issuer bid regulation with legislation introduced in the Ontario legislature in December.

The increasing internationalization of capital markets continues to be an important theme with the OSC with the increased use of multinational offerings, linkages of several stock exchanges, and the growth of competitive capital markets in Ontario in the international context. The OSC recommended easing restrictions on non-resident ownership of Ontario registrants in a major report in February, 1985, in order to enhance their ability to compete in international markets.

The commission conducted 26 public hearings during the year and reviewed 628 offering documents. The value of securities approved for issue exceeded $10 billion, an increase of almost 50 per cent over the previous year.

Acts administered:
Commodity Futures Act
Deposits Regulation Act
Securities Act
Toronto Futures Exchange Act
Toronto Stock Exchange Act

Commission Chairman:
Stanley M. Beck

Vice-Chairman:
Charles Salter

Director:
Ermanno Pascutto

Deputy Director of Registration:
C.E. Goad

Deputy Director of Enforcement:
John F. Leybourne

Deputy Director of Corporate Finance:
Robert E. Steen

Deputy Director of Commodity Futures:
David D. Walters

The Pension Commission of Ontario

The Pension Commission of Ontario was established in 1965 to maintain minimum standards for employer-sponsored pension plans in Ontario. Pension plans sponsored by the Government of Ontario for its employees and for municipalities are also covered by pension standards legislation.

The legislation is designed to protect vested benefits for employees who terminate employment and to regulate solvency of plans and investment of pension plan assets.

The Pension Benefits Guarantee Fund, established in 1980 to protect participants of pension plans wound up with insufficient assets to cover their obligations, is also administered by the commission. No other province offers this type of protection.

During the year, a 'majority consensus' across all Canadian jurisdictions on many pension issues was achieved. After extensive meetings between representatives of all the provinces, the federal government, the pension industry and labor groups, this achievement represented a major step on the way to the ultimate goal of uniform pension legislation across Canada.

Among the provisions embraced in the consensus were improved vesting, earlier access to plan participation, cost-sharing between employer and employees and market-related rates of interest to be credited to employee contributions. Legislation is expected to be introduced in the fall session.

As administrator of the Pension Benefits Guarantee Fund, the commission paid out $67,126 to workers at the Seaway Plate and Structural Steel Company during the year. Premiums paid to the fund by companies and recoveries from two bankruptcies totalled $2,276,807 for the year. Financed solely through premiums and assessments from employer sponsors of defined benefit pension plans, the fund covers Ontario workers whose pension plans are wound up with insufficient assets to meet their promised benefits.

The commission regulates 10,238 plans with assets in excess of $50 billion. Applications for registration of new plans were at an all-time high of 1,097. Surplus assets of $187,167,000 from 50 active plans and $54,954,000 from 72 wound-up plans were permitted to be withdrawn.

The commission co-operates with its counterparts in other provinces, and with the federal government, to ensure that Ontario workers who are members of plans registered outside of the province receive the benefits they have been promised.

The commission also represents Ontario in the Canadian Association of Pension Supervisory Authorities, a group promoting uniform pension policy across Canada through discussion and consultation.

Pension Benefits Guarantee Fund	
Assets at April 1, 1985:	$3,180,921
Credits	
Employer premiums	$2,276,604
Investment earnings	462,272
Recoveries	203,052
Other unrealized gains and accrued income	168,034
Debits	
Paid to Seaway Plate workers	$67,126
Overpayment of premiums	413
Cost of fund management	19,517
Balance at March 31, 1986:	$6,203,827

Act administered:
Pension Benefits Act

Commission Chairman:
J.C. Maynard

Superintendent of Pensions:
G.P. Salamat

Independent Agencies

In addition to the boards and commissions reporting directly to the minister, the agencies listed below operate independently under ministry legislation.

- **The Facility Association** is an insurance industry organization which maintains a residual market insurance pool to provide automobile insurance for drivers having difficulty obtaining insurance, usually because of high-risk exposure.

  It reports through the Superintendent of Insurance under the Compulsory Automobile Insurance Act and the superintendent must prepare an annual report on its operations for the legislature.

- **The Ontario New Home Warranty Program** is a non-profit corporation which protects purchasers' deposits and insures all homes against defective work and material for one year and against major structural defects for five years.

- **The Ontario Share and Deposit Insurance Corporation** is a self-supporting Ontario Crown corporation with the primary role of providing deposit insurance for credit unions and caisses populaires. It publishes its own annual report.

- **The Registered Insurance Brokers of Ontario** (RIBO) registers and regulates general insurance brokers. It does not include life-health insurance.

  RIBO reports through the Superintendent of Insurance under the Registered Insurance Brokers Act. The superintendent makes an annual examination and report on its operations for the legislature.

- **The Travel Industry Act Compensation Fund** is an industry-financed fund which compensates consumers who paid for, but did not receive, travel services because of bankruptcy or other business failure.

  The fund reports through the ministry's Business Practices Division under the Travel Industry Act.

Legislation Administered

The following is a list of acts administered by this ministry.

Amusement Devices Act, 1986 (subject to proclamation)
Apportionment Act
Assignments and Preferences Act
Athletics Control Act

Bailiffs Act
Bills of Sale Act
Boilers and Pressure Vessels Act
Boundaries Act
Bread Sales Act
Business Corporations Act, 1982
Business Practices Act

Cemeteries Act
Central Trust Company Act, 1983
Certification of Titles Act
Collection Agencies Act
Commodity Futures Act
Compulsory Automobile Insurance Act
Condominium Act
Consumer Protection Act
Consumer Protection Bureau Act
Consumer Reporting Act
Co-operative Corporations Act
Corporation Securities Registration Act
Corporations Act
Corporations Information Act
Credit Unions and Caisses Populaires Act
Crown Trust Company Act, 1983

Debt Collectors Act
Deposits Regulation Act
Discriminatory Business Practices Act

Elevating Devices Act
Energy Act
Extra-Provincial Corporations Act, 1984

Factors Act

Gasoline Handling Act
Guarantee Companies Securities Act

Insurance Act
Investment Contracts Act

Land Registration Reform Act, 1984
Land Titles Act
Limited Partnerships Act
Liquor Control Act
Liquor Licence Act
Loan and Trust Corporations Act

Marine Insurance Act
Marriage Act
Ministry of Consumer and Commercial Relations Act
Mortgage Brokers Act
Motor Vehicle Accident Claims Act
Motor Vehicle Dealers Act

Ontario Credit Union League Limited Act, 1972
(unconsolidated and unrepealed)
Ontario Deposit Insurance Corporation Act
Ontario New Home Warranties Plan Act
Operating Engineers Act

Paperback and Periodical Distributors Act
Partnerships Act
Partnerships Registration Act
Pension Benefits Act
Personal Property Security Act
Petroleum Products Price Freeze Act, 1975
(unconsolidated and unrepealed)
Prearranged Funeral Services Act
Prepaid Hospital and Medical Services Act

Racing Commission Act
Real Estate and Business Brokers Act
Registered Insurance Brokers Act
Registry Act
Residential Complex Sales Representation Act, 1983

Securities Act

Theatres Act
Toronto Futures Exchange Act, 1983
Toronto Stock Exchange Act, 1982
Travel Industry Act

Unclaimed Articles Act
Upholstered and Stuffed Articles Act

Vital Statistics Act

Wine Content Act

Organization of the Ministry

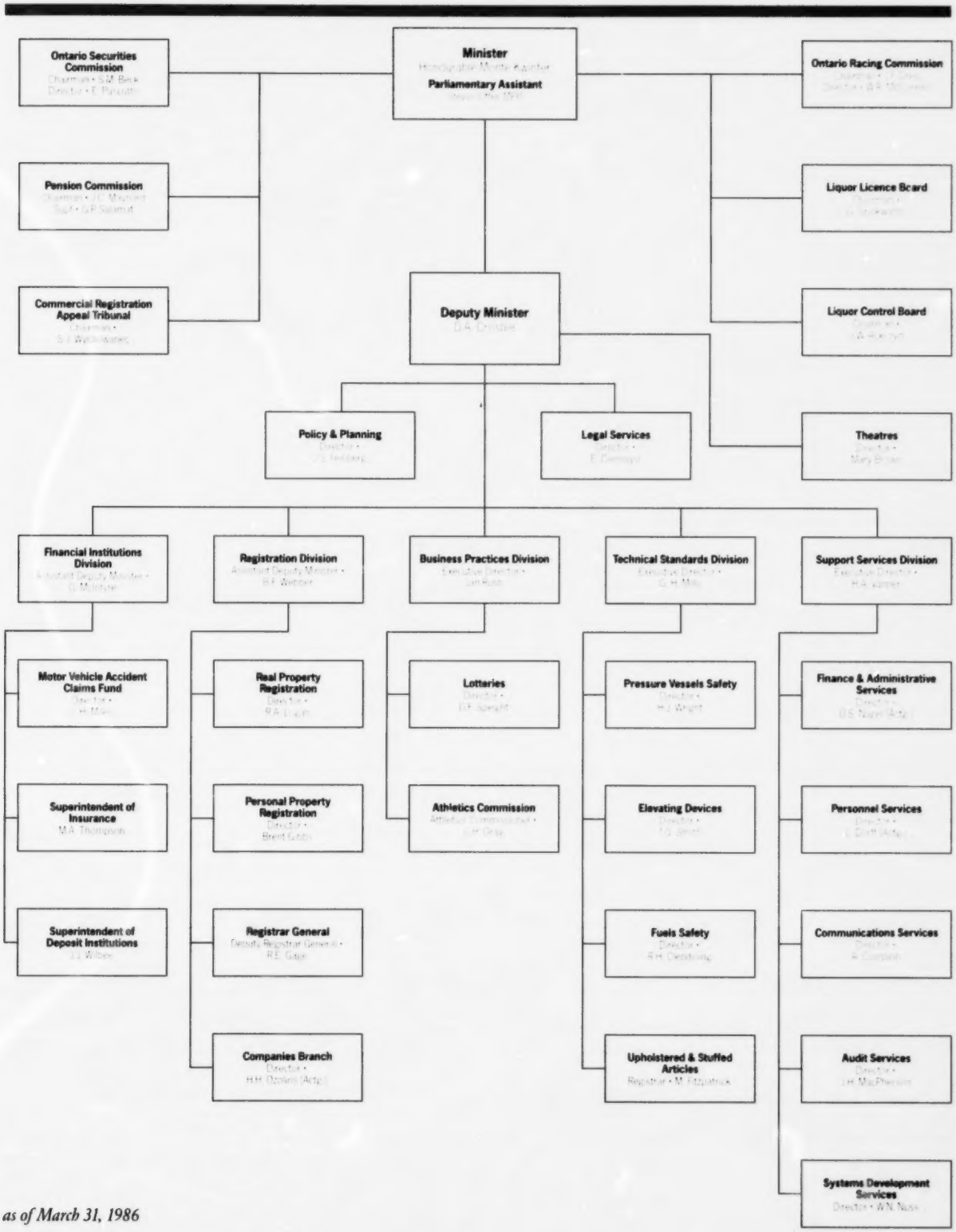

as of March 31, 1986

Financial Statements

Revenues

	1985-86		1984-85	
	$	%	$	%
Ministry Administration Program				
Total	**235,378**	**0.02**	369,039	0.04
	235,378	**0.02**	369,039	0.04
Commercial Standards Program				
Securities Commission	**2,264,648**	**0.24**	1,883,025	0.20
Pension Plans	**672,282**	**0.07**	615,859	0.07
Financial Institutions	**3,698,005**	**0.37**	3,725,477	0.40
Business Practices	**3,125,263**	**0.32**	2,104,426	0.23
Subtotal	**9,760,198**	**1.00**	18,583,953	2.00
Motor Vehicle Accident Claims	**9,688,345**	**0.98**	10,700,726	1.16
Security Bonds	**149,982**	**0.02**	318,174	0.03
Security Deposit – Foreign Lands	**82,694**	**0.01**	66,000	0.01
Total	**19,681,219**	**2.01**	29,668,853	3.20
Technical Standards Program				
Operating Engineers	**245,829**	**0.03**	254,234	0.03
Pressure Vessels	**1,583,455**	**0.16**	1,510,429	0.16
Elevating Devices	**1,887,795**	**0.19**	1,883,246	0.21
Fuels Safety	**1,251,112**	**0.13**	1,246,484	0.13
Upholstered & Stuffed Articles	**246,046**	**0.02**	228,367	0.02
Total	**5,214,237**	**0.53**	5,122,760	0.55
Public Entertainment Standards Program				
Regulation of Horse Racing	**1,505,474**	**0.15**	1,343,823	0.14
Theatres, Lotteries & Athl. Commissioner	**1,518,493**	**0.15**	1,128,348	0.12
Subtotal	**3,023,967**	**0.30**	2,472,171	0.26
Security Deposit – Athletics Commissioner	**1,000**	**0.00**	600	0.00
Total	**3,024,967**	**0.30**	2,472,771	0.26
Registration Division				
Real Property Registration	**28,552,015**	**2.88**	23,909,596	2.58
Personal Property Registration	**8,180,355**	**0.82**	7,370,143	0.79
Subtotal	**36,732,370**	**3.70**	31,279,739	3.37
PPSR Assurance Fund	**677,578**	**0.07**	662,329	0.07
Subtotal	**37,409,948**	**3.77**	31,942,068	3.44
Companies	**12,120,641**	**1.22**	10,255,166	1.10
Registrar General	**3,472,867**	**0.35**	3,506,149	0.38
Total	**53,003,456**	**5.34**	3,506,149	0.38
Liquor Licence Program				
Liquor Licence Board	**274,503,236**	**27.60**	252,739,250	27.24
Total	**274,503,236**	**27.60**	252,739,250	27.24
***Liquor Control Board of Ontario**				
Liquor Control Board of Ontario – Profits	**638,000,000**	**64.20**	602,000,000	64.89
Total	**638,000,000**	**64.20**	602,000,000	64.89
Ministry Total Revenues	**993,662,493**	**100.00**	927,820,890	100.0

**Responsibility for reporting profits from the Liquor Control Board of Ontario was transferred from the Ministry of Revenue as of April 1, 1983.*

Expenditures

	1985-86		1984-85	
	$	%	$	%
Ministry Administration Program				
Total	**10,737,991**	**8.2**	9,227,347	7.0
	10,737,991	**8.2**	19,227,347	7.0
Commercial Standards Program				
Securities Commission	**5,555,928**	**4.2**	5,269,930	4.0
Pension Plans	**1,537,954**	**1.2**	1,225,423	0.9
Financial Institutions	**17,180,751**	**13.2**	11,231,543	8.5
Motor Vehicle Accident Claims	**–**	**–**	–	–
Business Practices	**6,970,748**	**5.3**	5,991,581	4.5
Commercial Registration Appeal Tribunal and Liquor Licence Appeal Tribunal	**385,271**	**0.3**	338,885	0.3
Subtotal	**31,630,652**	**24.2**	24,057,362	18.2
Payments from Motor Vehicle Accident Claims Fund	**6,198,702**	**4.7**	9,185,455	6.9
Deposit & Trust Accounts	**82,523**	**0.1**	123,890	0.1
Security Bond Forfeiture	**306,571**	**0.2**	734,695	0.5
Non-Budgetary Expenditure	**179,304**	**0.1**	239,442	0.2
Total	**38,397,752**	**29.3**	34,340,844	25.9
Technical Standards Program				
Program Administration	**473,750**	**0.4**	415,740	0.3
Pressure Vessels Safety & Operating Engineers	**2,995,758**	**2.3**	2,819,136	2.1
Elevating Devices	**2,393,099**	**1.8**	2,348,286	1.8
Fuels Safety	**3,169,094**	**2.4**	3,045,667	2.3
Upholstered & Stuffed Articles	**311,745**	**0.2**	289,172	0.2
Total	**9,343,446**	**7.1**	8,918,000	6.7
Public Entertainment Standards Program				
Regulation of Horse Racing	**23,571,785**	**18.0**	25,356,686	19.2
Theatres, Lotteries & Athl. Commissioner	**1,862,151**	**1.4**	1,019,020	0.8
Subtotal			26,375,706	20.0
Financial Administration Act	**–**	**–**	1,700	–
Total	**25,433,936**	**19.4**	26,377,406	20.0
Registration Division				
Program Administration	**4,860,734**	**3.7**	2,478,044	1.9
Real Property Registration	**22,883,466**	**17.5**	21,400,114	16.2
Legal & Survey Standards	**4,865,428**	**3.7**	2,234,070	1.7
Personal Property Registration	**–**	**–**	5,697,694	4.3
The Registry Act	**–**	**–**	2,632	–
Personal Property Security Assurance Fund	**–**	**–**	17,987	–
Companies	**2,641,847**	**2.0**	2,474,276	6.0
Registrar General	**4,628,708**	**3.5**	4,584,292	3.5
Vital Statistics Act	**–**	**–**	330	–
Total	**39,880,183**	**30.4**	38,889,439	2.9
Liquor Licence Program				
Liquor Licence Board	**7,300,454**	**–**	7,023,870	5.3
Total	**7,300,454**	**5.6**	7,023,870	5.3
***Residential Tenancy Commission**	**–**	**–**	7,442,335	5.6
Total	**–**	**–**	7,442,335	5.6
Ministry Total Expenditures	**131,093,762**	**100.0**	132,219,242	100.0

**Transferred to Ministry of Housing.*

RAPPORT ANNUEL

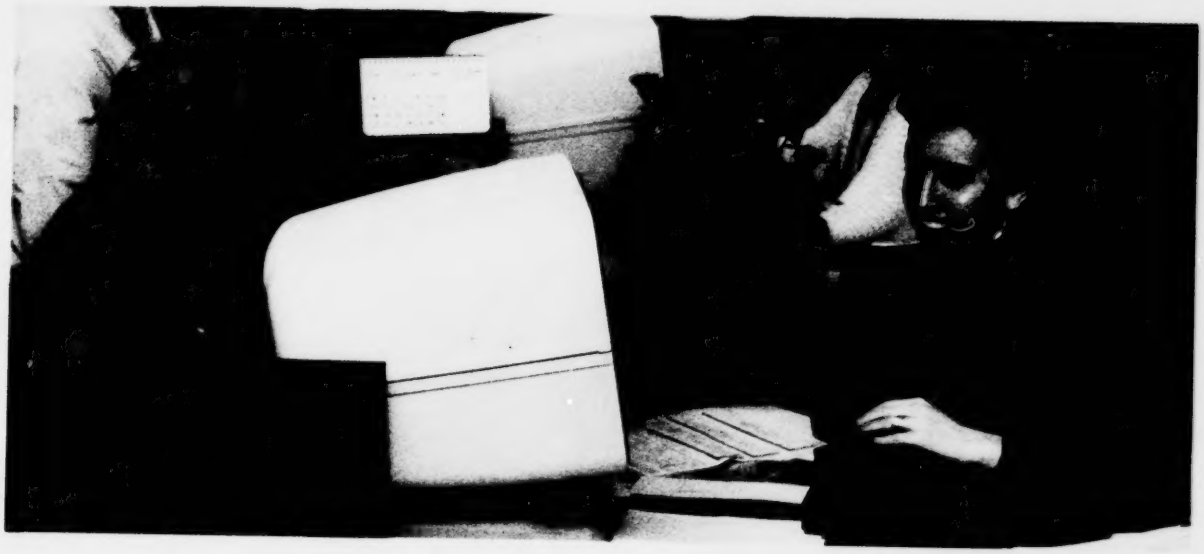

1985 - 1986

Ontario

Ministère de la Consommation
et du Commerce

Photo principale
Le Bureau du registraire général a délivré plus de 300 000 extraits de naissance durant l'année civile 1985. Les ordinateurs ont coupé court le processus et, comme toujours, le personnel souriant a donné le ton au bureau. En plus de délivrer les extraits de naissance, les actes de décès et les certificats de mariage, le Bureau du registraire général est aussi un service central dont la tâche consiste à réunir les statistiques de l'état civil en Ontario.
Photo prise par Fiona Gilchrist

L'honorable Lincoln Alexander
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Le ministère de la Consommation et du Commerce a l'honneur de vous présenter son rapport annuel pour l'exercice 1985-1986.

Le ministre,
Monte Kwinter
Septembre 1986

Message du ministre

L'évolution rapide de l'économie, en Ontario et dans le monde, a accru considérablement l'importance du ministère de la Consommation et du Commerce.

La réglementation et les lois et directives doivent répondre aux besoins du consommateur et s'adapter aux marchés évolutifs et aux nouvelles technologies. Mon ministère s'est engagé à réviser sans discontinuer ses principes directeurs afin de maintenir le processus de mise à jour.

Au cours de l'exercice, les effets de cette révision se sont manifestés par l'adoption de la nouvelle Loi de 1986 sur les attractions qui vise à accroître la protection du public. Les versements initiaux ayant trait à l'achat de voitures sont désormais protégés par un fonds d'indemnisation financé par l'industrie. En outre, en vertu de la loi proposée sur les compagnies de prêt et de fiducie, les versements initiaux des consommateurs bénéficieront d'une plus grande protection.

Bien que son principal mandat consiste à assurer la protection du consommateur, le ministère est également voué à l'accroissement des possibilités offertes aux établissements commerciaux et aux entrepreneurs. L'une des réalisations de ce principe au cours de l'exercice s'est concrétisée par la conclusion d'un accord avec le gouvernement fédéral permettant aux boutiques hors taxe indépendantes d'exercer leurs activités le long de la frontière internationale de l'Ontario. On a en outre élaboré une proposition de réglementation permettant la vente de bière et de vin dans les magasins d'alimentation au détail indépendants. Celle-ci favorisera la croissance des activités des petites entreprises dans toute la province.

Dans la même ligne de pensée préconisant justice et accroissement des possibilités, on veillera à ce que les nouvelles nominations au sein des organismes, conseils et commissions qui relèvent de mon ministère soient représentatives de tous les groupes et milieux sociaux. Une nouvelle politique a déjà été instaurée à la Régie des alcools de l'Ontario pour faire en sorte que l'embauche s'effectue en toute justice et impartialité, éliminant la politique de décret qui prévalait auparavant.

De meilleures possibilités dans le monde des affaires en Ontario attireront les investisseurs. Afin d'élargir ce milieu, des initiatives ont été prises pour permettre aux institutions financières de s'adapter à un marché en évolution constante.

Le Groupe d'étude sur les institutions financières a formulé, au cours de l'exercice, plusieurs recommandations destinées à promouvoir l'exploitation efficace de ces compagnies, tout en y protégeant les placements des consommateurs.

Le Groupe d'étude sur l'assurance a été créé à la fin de l'exercice financier afin de se pencher sur les problèmes afférents aux coûts et à la disponibilité. Le Groupe d'étude devait rendre compte de ses recherches en mai 1986. Parmi les autres mesures mises en oeuvre dans le but d'atténuer les tensions présentes dans l'industrie de l'assurance, on a établi les bases en vue de la mise sur pied d'une bourse d'assurance canadienne à Toronto.

Dans chaque cas, nous sommes conscients que ces mesures doivent respecter un équilibre important : nous devons assurer la protection des droits du consommateur et, du même coup, offrir un marché attrayant favorisant la croissance et la prospérité des entreprises.

Tout au long de l'exercice 1985-1986, le ministère de la Consommation et du Commerce a fonctionné sous l'excellente direction de l'ancien sous-ministre Donald Crosbie.

Pendant les sept années où il s'est efforcé d'assurer des services efficaces en matière de consommation et de commerce aux Ontariens, il a su imposer un ton encore adopté aujourd'hui, non seulement au sein du ministère de la Consommation et du Commerce, mais également au sein du nouveau ministère des Institutions financières.

Lorsque j'ai été nommé ministre en 1985, j'ai vite réalisé que l'expérience de M. Crosbie représentait une source d'inspiration sûre pour toute nouvelle initiative. Sa perspicacité, sa pondération et son jugement ont grandement contribué à résoudre les problèmes critiques auxquels nous avons été confrontés.

Le 26 mars 1986, le Premier ministre Peterson a annoncé la division du M.C.C. en deux entités distinctes, créant ainsi le nouveau ministère des Institutions financières. Cette annonce était accompagnée de la nomination de Donald Crosbie au poste de président de la Commission de la fonction publique, à compter du 1er avril 1986.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier personnellement M. Crosbie et pour lui dire que sa présence est grandement regrettée dans les bureaux du M.C.C. et du M.I.F.

En même temps, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à Valerie Gibbons au poste de sous-ministre de la Consommation et du Commerce ainsi qu'à Bryan Davies au poste de sous-ministre des Institutions financières. J'envisage avec enthousiasme d'élaborer avec eux de nouvelles politiques qui renforceront la protection des consommateurs et qui favoriseront l'investissement dans l'économie ontarienne.

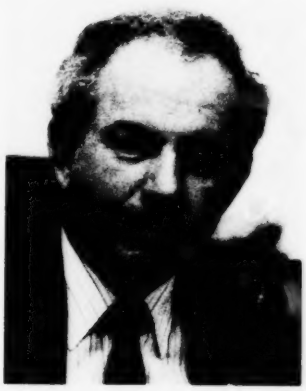

Monte Kwinter
Ministre

Message des sous-ministres

Quelques jours à peine avant la clôture de l'exercice le 31 mars 1986, une importante déclaration a marqué la fin d'une époque pour le ministère de la Consommation et du Commerce.

Dans le cadre d'une démarche visant à concentrer toutes les ressources sur les questions reliées à la consommation et au secteur de plus en plus complexe et important des institutions financières, le Premier ministre, David Peterson, a annoncé la création du ministère des Institutions financières à la fin de l'exercice.

Le nouveau ministère serait constitué en grande partie de l'ancienne Division des institutions financières du ministère de la Consommation et du Commerce. Seule la Direction des cimetières de cette division continuerait de relever du ministère de la Consommation et du Commerce – elle ferait partie de la Division des pratiques commerciales.

Au même moment, monsieur Peterson a annoncé notre nomination au poste de sous-ministre – Valerie Gibbons, sous-ministre de la Consommation et du Commerce et Bryan Davies, sous-ministre des Institutions financières.

Nous avons tous deux étudié ce rapport avec grand intérêt car il constitue la base sur laquelle reposeront les futures politiques de nos ministères respectifs.

Il ne fait aucun doute que nous aurons à accomplir des tâches innombrables au cours du prochain exercice et que nous devrons relever des défis importants. Grâce à l'appui du personnel dévoué et bien informé de nos deux ministères, nous serons en mesure d'offrir des services efficaces et compétents aux consommateurs, aux institutions financières et à la population de l'Ontario.

Nous anticipons le plaisir de vous faire part des réalisations de nos ministères au cours du prochain exercice dans deux rapports annuels distincts.

Valerie Gibbons
Ministère de la Consommation et du Commerce

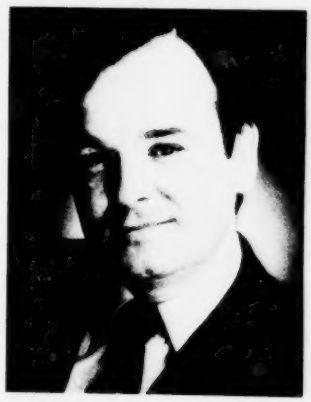

Bryan Davies
Ministère des Institutions financières

Table des matières

Message du ministre	2
Message des sous-ministres	3
Protection du consommateur	
Division des pratiques commerciales	6
Réglementation financière	
Division des institutions financières	9
Normes relatives aux divertissements publics	
Bureau du commissaire des sports professionnels	12
Direction des loteries	13
Direction des salles de cinéma	13
Sécurité du public	
Division des normes techniques	14
Enregistrement et statistiques	
Division de l'enregistrement	16
Politiques et administration	
Services juridiques	18
Politiques et planification	19
Division des services de soutien	19
Organismes et commissions	
Commission d'appel des enregistrements commerciaux	21
Régie des alcools de l'Ontario	22
Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario	23
Commission des courses de l'Ontario	24
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	25
Commission des régimes de retraite de l'Ontario	26
Organismes indépendants	27
Législation	28
Organigramme	29
États financiers	30

Nota :
En mai 1985, la responsabilité de la Commission de location résidentielle, qui relevait du ministère de la Consommation et du Commerce, a été confiée au ministère du Logement. On peut obtenir de plus amples renseignements sur la Commission de location résidentielle en s'adressant au ministère du Logement.

Protection du consommateur

Division des pratiques commerciales

Cette division est responsable de l'application de 14 lois et du maintien des normes de gestion auxquelles les entreprises commerciales et l'industrie doivent se conformer. La Division des pratiques commerciales est un adversaire redoutable des mauvaises pratiques commerciales en Ontario.

Le texte de loi le plus puissant de la division est la Loi sur les pratiques de commerce. Celle-ci interdit aux entreprises de faire des déclarations fausses, abusives, mensongères ou trompeuses aux consommateurs.

La division a pour rôle principal de protéger les consommateurs en suivant leurs problèmes et en faisant des enquêtes et, si nécessaire, en recommandant de nouvelles lois. Comme elle s'occupe aussi des enregistrements et de l'octroi des permis et elle est dotée du pouvoir d'imposer des directives et des normes de gestion dans certains secteurs de l'industrie, notamment dans ceux des sociétés immobilières, des commerçants de véhicules automobiles, des agences de voyages et grossistes, des vendeurs itinérants, des agences de recouvrement, des agences de renseignements sur le consommateur et des courtiers en hypothèques.

La Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario, la Loi sur le contrôle des sports professionnels et la Direction des loteries relèvent également de la Division des pratiques commerciales.

Direction des enquêtes et de l'application de la loi

La Direction des enquêtes et de l'application de la loi persévère dans sa lutte contre la fraude dans le secteur de l'automobile. Cette lutte continue d'être l'une des principales préoccupations de la direction et elle se poursuit activement. Les enquêteurs ont dépisté un bon nombre de pratiques déloyales qui ont donné lieu à des poursuites au cours de l'exercice.

Le "véhicule fantôme" du ministère – une voiture présentant des défaillances bien précises – a rendu visite à plusieurs ateliers de réparation choisis au hasard. Les enquêteurs ont découvert que dix à douze pour cent des ateliers trompent les consommateurs. À cet égard, la division a déposé 170 actes d'accusation en vertu du Code criminel et de la Loi sur les pratiques de commerce.

Ainsi, on a découvert qu'un commerçant de voitures avait fait l'acquisition de 262 véhicules dans des ventes aux enchères à des compagnies de crédit-bail, sources renommées de véhicules ayant beaucoup roulé. Les voitures ont ensuite été vendues hors de la province à des prix élevés, mais le commerçant n'a conservé aucun dossier sur les ventes.

L'odomètre métrique continue d'être un instrument utile pour les commerçants dénués de scrupules qui désirent tromper les consommateurs sur la valeur réelle des voitures. En effet, l'odomètre d'une voiture qui a parcouru 130 000 kilomètres n'indique que 30 000 kilomètres. Il suffit alors d'effectuer quelques petites réparations, de bien nettoyer la voiture pour la vendre comme une voiture ayant peu roulé à un prix de 1 000 $ à 1 500 $ plus élevé que sa valeur réelle.

Des enquêtes dans d'autres secteurs ont également donné lieu à des poursuites. Avec la participation de la police de London, la direction a déposé 260 chefs d'accusation de vol et de fraude contre un organisateur de voyages de London.

Une enquête prolongée sur la vente de terrains de villégiature en Ontario a été conclue. À la fin de l'exercice, on prévoyait porter des accusations de fraude contre plusieurs individus.

Pendant l'exercice, la direction a procédé à 511 enquêtes et intenté des poursuites dans 1 068 cas en vertu du Code criminel et de plusieurs lois du ressort de la division, qui ont résulté en des condamnations dans environ 80 pour cent des cas.

De plus, la direction est parvenue à récupérer 172 160 $ au nom des consommateurs ontariens, soit que la restitution de fonds ait été volontaire, soit qu'elle ait été ordonnée par un tribunal. Les amendes ordonnées par un tribunal ont atteint le total de 107 810 $.

Courtage commercial et immobilier

Le marché effervescent de l'immobilier, particulièrement dans les régions urbaines de l'Ontario, a fait du registrateur du courtage commercial et immobilier un conférencier populaire aux fonctions de l'industrie au cours de l'exercice. En 1985, on a réalisé en Ontario près de 115 000 transactions dans le cadre du service d'inscriptions multiples, soit une hausse de 25 pour 100 par rapport à l'exercice précédent. Plus de la moitié des transactions immobilières au Canada ont eu lieu en Ontario. La fusion de grandes entreprises a donné naissance à des compagnies gigantesques et on a observé l'émergence de petites entreprises très spécialisées.

Il ne faut donc pas s'étonner que toutes ces activités aient incité plusieurs entrepreneurs à profiter de la situation pour proposer des cours en immobilier promettant de faire fortune rapidement et facilement.

On a en outre observé une hausse marquée de l'activité liée à la Loi sur le courtage commercial et immobilier, qui a donné lieu à 22 propositions de refus, de suspension ou de révocation d'enregistrement.

Dans le cadre de son mandat selon lequel il doit veiller au maintien de certaines normes de gestion, le registrateur a entamé plusieurs poursuites en vertu du Code criminel et de la Loi sur le courtage commercial et immobilier. Au cours de l'exercice, il a tenu près de 550 réunions sans caractère officiel, parmi lesquelles des audiences disciplinaires et des séances de consultation. Le personnel du bureau a en outre répondu à plus de 20 000 demandes de renseignements émanant du public et de l'industrie.

Commerçants de véhicules automobiles

Après plusieurs années de discussions et de négociations, on a annoncé cette année la création d'un nouveau programme de protection destiné aux acheteurs de voitures ontariens. Le Fonds d'indemnisation des commerçants de véhicules automobiles a été créé avec la collaboration du bureau du registrateur des commerçants de véhicules automobiles

et des représentants de l'industrie du commerce automobile. Il protège les membres du public qui ont subi une perte financière à la suite d'une transaction comportant la reprise d'un véhicule automobile par un commerçant de véhicules automobiles agréé.

Les acheteurs qui ont remis un versement initial à un commerçant de véhicules automobiles qui ne peut livrer la voiture en raison d'une faillite et les personnes qui n'ont pas été indemnisées dans le cadre d'une garantie offerte par un commerçant de véhicules automobiles peuvent également avoir recours à ce fonds.

Entièrement financé par l'industrie du commerce automobile, ce fonds remplace l'ancien programme qui exigeait des commerçants de véhicules automobiles le dépôt d'un cautionnement. Ces dernières années, le programme de cautionnement s'est révélé financièrement inadéquat. Dans le cadre du nouveau fonds d'indemnisation, chaque transaction commerciale peut donner lieu à une réclamation pouvant atteindre 10 000 $.

Ce fonds sera administré par un conseil réunissant des fiduciaires nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le conseil sera chargé d'étudier la validité des demandes et d'approuver les indemnités appropriées.

Comme c'est le cas pour plusieurs des organismes directeurs oeuvrant au sein du ministère, il est possible de faire appel des ordonnances du conseil devant la Commission d'appel des enregistrements commerciaux.

Les voyageurs qui font leurs réservations par l'entremise d'agences enregistrées en Ontario sont protégés par le Fonds d'indemnisation de l'industrie du tourisme en cas de faillite d'une agence ou d'un grossiste.

Loi sur les agences de voyages

Deux faillites d'entreprises importantes ont ébranlé l'industrie touristique en Ontario au cours de l'exercice. On a dû passer très vite à l'action afin de prendre les dispositions prévues par la Loi sur les agences de voyages.

En septembre, Jetlink/Eagle Air Tours Inc., une compagnie de vols nolisés, s'est effondrée. Six mois plus tard, Unitours (Canada) Limited, l'un des plus importants grossistes en voyages au pays a fait faillite. Plus de 20 petites entreprises de l'industrie ont dû cesser leurs activités pendant l'exercice.

Lorsqu'une entreprise touristique fait faillite en Ontario, le personnel du Fonds d'indemnisation de l'industrie du tourisme collabore étroitement avec les représentants de l'industrie. En agissant rapidement, habituellement quelques heures après l'effondrement, ils veillent à ce qu'aucun voyageur ontarien ne soit retenu loin de chez lui. Ils font en sorte que les voyageurs puissent terminer leur voyage et que ceux qui sont sur le point de partir puissent le faire. Ils sont habilités à noliser des avions pour rapatrier les voyageurs, lorsque cela s'avère nécessaire.

Entièrement financé par l'industrie du tourisme, le Fonds d'indemnisation de l'industrie du tourisme rembourse aussi les consommateurs qui n'ont pas bénéficié des services touristiques pour lesquels ils avaient payé un agent de voyages ou un grossiste enregistré en Ontario.

Au cours de l'exercice, le fonds a versé environ 1,4 million de dollars d'indemnités, ce qui porte le total des versements à plus de 9,7 millions depuis sa création en 1975.

Le bureau du registrateur et l'Alliance canadienne des associations touristiques surveillent les activités publicitaires de l'industrie touristique en Ontario afin d'assurer qu'elles soient conformes aux dispositions de la Loi sur les agences de voyages.

Huissiers, agences de recouvrement, agences de renseignements sur le consommateur et courtiers en hypothèques

La modification de la Loi sur les courtiers en hypothèques, visant à inciter les compagnies inscrites à assumer la responsabilité de leurs transactions financières, a été un fait saillant de l'exercice. Un système de vérification plus complet a été mis en place, lequel comprend le contrôle de l'argent en fiducie ou l'actif et l'étude de l'administration directe ou indirecte des fonds ou de l'actif.

Les mesures plus strictes de surveillance des courtiers en hypothèques ont donné lieu au retrait de 85 demandes d'enregistrement ou de renouvellement d'enregistrement.

Dans le cadre du mandat selon lequel il doit veiller au maintien des normes de gestion, durant l'exercice, le registrateur a refusé, suspendu ou révoqué l'enregistrement de quatre huissiers, d'une agence de recouvrement et de deux courtiers en hypothèques.

Toujours à l'égard des courtiers en hypothèques, le registrateur a poursuivi sa démarche visant à solliciter l'appui des directeurs de publicité des journaux. Des lettres ont été adressées à tous les journaux de l'Ontario, leur demandant de refuser les annonces publicitaires émanant de courtiers en hypothèques non enregistrés. Cette campagne a réussi à mettre un frein aux activités de ces derniers.

Loi sur la copropriété par déclaration

Depuis 1982, la Division des pratiques commerciales donne des renseignements sur les questions de droit liées à la copropriété aux

conseils d'administration d'immeubles en copropriété, aux membres des professions juridiques et au public. Ce service est offert par un agent de copropriété permanent qui reçoit, en moyenne, plus de 400 demandes de renseignements par mois.

Dans la mesure du possible, le bureau offre son aide aux copropriétaires et aux propriétaires d'immeubles en copropriété qui engagent des poursuites en vertu de la loi.

Direction des services aux consommateurs

Pendant l'exercice, les huit bureaux de services aux consommateurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour résoudre les problèmes des consommateurs reliés à l'industrie du pavage résidentiel.

Les bureaux ont organisé des réunions avec les représentants de l'industrie afin de leur communiquer les plaintes reçues. Ces rencontres ont donné lieu à la création de normes d'exploitation pour les entreprises exerçant leur activité dans ce secteur et une fiche d'information a été publiée afin d'aider les consommateurs à choisir une entreprise de pavage jouissant d'une bonne réputation. On a également pris des mesures pour assurer l'enregistrement auprès du ministère de toutes les entreprises de pavage qui exercent leur activité en Ontario.

Outre les problèmes relatifs à l'industrie du pavage, ce sont les contrats de rénovations résidentielles et les fraudes dans le secteur de l'automobile qui ont entraîné le plus de plaintes pendant l'exercice. Les plaintes ayant trait aux rénovations résidentielles ont surtout porté sur les travaux mal exécutés, les contrats et les entrepreneurs qui n'achèvent pas les travaux.

Au cours de l'exercice, quelque 12 000 plaintes ont été traitées par les membres du personnel des bureaux et leur intervention a donné lieu à la restitution aux consommateurs de près d'un million de dollars. De plus, les consommateurs ont épargné 1,6 million de dollars à la suite de l'annulation d'obligations contractuelles.

Les bureaux de services aux consommateurs ont aussi exercé une surveillance vigilante sur la publicité faite par les détaillants afin de garantir le respect des lois existantes sur la consommation.

Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires

La Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires est administrée par la Division des pratiques commerciales. Elle interdit aux entreprises de conclure des accords qui donneraient lieu à une discrimination fondée sur la race, la croyance, la couleur, la nationalité, l'ascendance, le lieu d'origine, le sexe ou la situation géographique.

Il y a eu cinq cas signalés de demandes de soumissions pour des contrats contenant des clauses de nature discriminatoire. Dans tous les cas, les compagnies qui ont signalé ces incidents ont informé la division qu'elles avaient refusé de soumettre une offre ou qu'elles avaient modifié ou supprimé les clauses discriminatoires du contrat.

Lois dont l'application relève de la division :
Loi sur les agences de recouvrement
Loi sur les agences de voyages
Loi sur les commerçants de véhicules automobiles
Loi sur la copropriété par déclaration
Loi sur le courtage commercial et immobilier
Loi sur les courtiers en hypothèques
Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques
Loi sur les huissiers
Loi sur l'Office de protection du consommateur
Loi sur les pratiques de commerce
Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires
Loi sur la présentation de la vente d'ensembles d'habitation
Loi sur la protection du consommateur
Loi sur les renseignements concernant le consommateur

Domaines non réglementés :
Directives concernant l'octroi de concessions pétrolières
Directives concernant l'égalité d'accès au crédit

Directrice générale :
Jan Rush

Directeur, enquêtes et application de la loi :
Dave Mitchell

Registrateur, Loi sur les commerçants de véhicules automobiles :
Al Abrams

Registrateur, Loi sur les agences de voyages :
Doug Caven

Registrateur, Loi sur les huissiers, Loi sur les agences de recouvrement, Loi sur les renseignements concernant le consommateur et Loi sur les courtiers en hypothèques :
Bill Stoddart

Registrateur, Loi sur le courtage commercial et immobilier :
Al Coleclough

Directeur, services aux consommateurs :
Dave Radford

La surveillance soutenue des ventes d'automobiles et des entreprises de réparations automobiles demeure toujours une des plus importantes activités de la Direction des enquêtes et de l'application de la loi de la Division des pratiques commerciales. Grâce à cette vigilance, le taux minime de fraude dans le secteur de l'automobile est maintenu.

Réglementation financière

Division des institutions financières

La Division des institutions financières comporte deux bureaux principaux : le bureau du Surintendant des institutions de dépôts et le bureau du Surintendant des assurances. Le bureau des établissements de dépôts est responsable de la réglementation et de l'enregistrement des compagnies de prêt et de fiducie, ainsi que des crédit unions et caisses populaires. Il s'occupe aussi de la constitution des coopératives.

Le bureau du Surintendant des assurances s'occupe des compagnies d'assurance-vie et d'assurances I.A.R.D. et délivre des permis aux courtiers d'assurance-vie et d'assurances I.A.R.D. qui ne sont pas couverts par l'association intitulée Registered Insurance Brokers of Ontario. Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles est également administré par le bureau du Surintendant des assurances.

La Division des institutions financières a également surveillé l'exploitation des 800 cimetières de l'Ontario et cela, jusqu'à la fin de l'exercice.

Établissements de dépôts

Le Groupe d'étude de la Division des institutions financières, dirigé par le Dr Stephan Dupré, a présenté son rapport final au ministère au début de l'exercice. Ce rapport proposait de nombreuses recommandations visant à accroître la confiance des consommateurs à l'égard des établissements de dépôts et à maintenir la stabilité financière de ces établissements.

Caisses populaires, credit unions et coopératives

Les crédit unions et caisses populaires de l'Ontario desservent 1,9 million de résidents et totalisent un actif de 7 milliards de dollars. Bien qu'il s'agisse là d'une hausse de près de 500 000 $ par rapport à l'exercice précédent, le courant de regroupement s'est poursuivi au sein de l'industrie et a abouti à une réduction du nombre de ces établissements financiers, qui est tombé de 43 au cours de l'exercice.

En dépit du fait que les réserves de l'industrie aient connu un taux de croissance soutenu pendant l'exercice, elles ont continué de susciter de vives inquiétudes en raison des pertes subies par 46 établissements.

Les directives émises en août visaient l'amélioration de cette situation en soulignant l'importance de l'accroissement de l'excédent et du capital, du contrôle des liquidités et de la réduction des périodes prolongées d'emprunt provenant d'autres prêteurs. Des discussions se poursuivent avec les crédit unions et les caisses populaires en vue d'accélérer le rétablissement de l'industrie et de lui réserver un avenir prometteur.

Bien que les vérifications sur place se poursuivent, le respect des lois et règlements est désormais assuré par le système informatique de la direction, mis en place en 1985. Plusieurs cas d'inobservation nécessitant l'intervention des établissements et de leurs fédérations ont été signalés au cours de l'exercice écoulé.

Le nouveau système informatique offre également à chacun des établissements un format et une procédure grâce auxquels elles peuvent élaborer leur planification financière et leurs prévisions quinquennales. Ce projet innovateur a été mis en oeuvre afin d'uniformiser les planifications à long terme au sein de toute l'industrie.

Au cours de l'exercice, on a encouragé les représentants de l'industrie à formuler leurs commentaires sur les amendements proposés aux clauses de la loi portant sur les coopératives. On a reçu un certain nombre de propositions et, à la fin de l'exercice, l'échange se poursuivait entre les coopératives et les autres parties en cause.

Le nombre de coopératives exerçant leurs activités en Ontario s'est accru à 863 cette année contre 824 l'exercice précédent. La grande majorité d'entre elles sont des coopératives agricoles, de logement, de garderie, de soins infirmiers, de commercialisation et de services.

Compagnies de prêt et de fiducie

Plusieurs recommandations proposées par le Groupe d'étude sur les institutions financières au sujet des compagnies de prêt et de fiducie ont été intégrées dans la Loi de 1985 sur les compagnies de prêt et de fiducie, introduite en décembre. Les dispositions de cette nouvelle loi traitent des conflits d'intérêts sous toutes leurs formes, de la responsabilité de la direction et des transactions d'initiés. Des critères particuliers sur le capital minimal requis sont imposés aux compagnies de prêt et de fiducie ainsi qu'aux entreprises de prêt commercial et de crédit-bail. Un autre article prévoit une structure selon laquelle les compagnies peuvent mériter le droit d'accroître leur importance ou de modifier leur capacité en faisant preuve de compétence et de responsabilité.

Cette nouvelle loi est le fruit de deux ans de consultation. Elle s'adresse à toutes les compagnies enregistrées en Ontario et on prévoit sa mise en application en 1987.

La création de cette loi résulte indirectement, du moins en partie, de circonstances qui ont mené à la mainmise en 1983 sur trois compagnies de fiducie par le registrateur des compagnies de prêt et de fiducie. Deux de ces compagnies sont toujours sous la tutelle de la direction et les représentants de cette dernière assurent la disposition de l'actif et l'exploitation courante.

Pendant l'exercice, on a insisté davantage sur les fonctions de réglementation et de surveillance de la direction, lui permettant ainsi de dépister plus tôt les problèmes éventuels des compagnies réglementées. La surveillance des compagnies de prêt et de fiducie constituées dans la province a donné lieu à des poursuites à la fin de l'année contre les entreprises qui n'avaient pas présenté leurs états financiers à la direction. De plus, une compagnie de prêt a dû cesser son exploitation à la suite d'une étude et d'une enquête de la direction.

La collaboration avec les autorités gouvernementales fédérales homologues s'est poursuivie. Des groupes d'étude composés de représentants de plusieurs gouvernements ont été créés afin de promouvoir l'uniformité des méthodes de surveillance, de la réglementation et des rapports dans tout le pays.

La direction surveille et réglemente actuellement 89 établissements de prêt et fiducie. Vingt-six ont été constitués dans la province et les autres ont été constitués dans d'autres provinces ou au palier fédéral.

Assurance

Au cours de l'exercice, la vie de la plupart des Ontariens a été touchée par l'évolution des marchés de l'assurance. Afin de mieux faire face aux activités et aux coûts croissants de l'assurance en Ontario, on a mis en place plusieurs projets à court et à long termes.

Le Groupe de travail sur l'assurance de l'Ontario a été formé en janvier afin d'enquêter sur la situation actuelle et de créer des mesures visant à assurer la stabilité du marché, la protection des détenteurs de police et la croissance économique des compagnies d'assurance. Le groupe de travail présentera son rapport en mai 1986.

Également en janvier, une ligne téléphonique d'information a été créée pour renseigner le public sur les questions d'assurance. Les problèmes qu'ont les entreprises et les organismes sans but lucratif à obtenir une assurance responsabilité civile se sont révélés particulièrement inquiétants. À la fin de l'exercice, on avait reçu 1 100 appels.

Les efforts concertés de l'industrie de l'assurance ont joué un rôle déterminant dans la réussite d'un autre arrangement visant à apaiser les inquiétudes immédiates. Le programme d'aide aux marchés est un programme de souscription d'assurance qui offre l'assurance responsabilité civile aux organismes qui ont épuisé toutes les autres sources. Dans le cadre de ce programme, la protection est assurée grâce aux ressources conjuguées de plusieurs compagnies d'assurance.

La direction a également encouragé le principe de la bourse d'assurance visant à répondre aux besoins d'un bon nombre d'organismes. Des brochures expliquant ce système de répartition et les étapes menant à sa réalisation ont été publiées en français et en anglais.

En février, la Loi sur les assurances a été modifiée pour créer un régime national d'indemnisation pour l'industrie des assurances I.A.R.D. Financé et exploité par l'industrie, ce régime, une fois mis en place, versera des indemnités monétaires limitées aux détenteurs de police et aux réclamants auprès de compagnies d'assurance insolvables. Ce même projet de loi prévoit l'accroissement des niveaux de capitaux et la création de normes plus strictes pour les compagnies d'assurances I.A.R.D. qui exercent leurs activités en Ontario.

Les discussions se poursuivent afin de créer un régime similaire pour les compagnies d'assurance-vie et d'assurance-maladie.

La phase I du rapport du Comité de la bourse d'assurance a été acceptée en janvier et on prévoit sa mise en vigueur le 1er janvier 1987. La bourse d'assurance est un marché centralisé dont l'organisation serait suffisamment souple pour permettre la souscription d'assurance et de réassurance couvrant des risques et visant à faire face aux difficultés actuelles. À longue échéance, elle devrait également offrir l'assurance et, dans certains secteurs à grands risques, récupérer les sommes qui sont actuellement versées en primes à l'étranger afin d'offrir une source de réassurance canadienne.

Les possibilités offertes à l'industrie de l'assurance et les risques encourus par elle ont donné lieu à un débat animé lors de la rencontre annuelle du Conseil canadien des surintendants des assurances, qui a eu lieu en septembre. Le surintendant de l'Ontario a présidé la conférence, à laquelle ont participé 500 délégués canadiens.

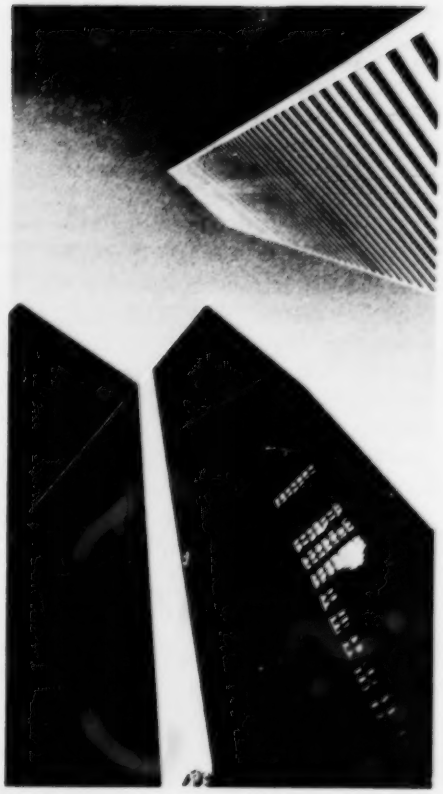

Plusieurs recommandations destinées à gagner la confiance des consommateurs envers les établissements de dépôts et à maintenir la stabilité financière au sein des établissements ont été formulées par un groupe d'étude dans son rapport présenté au ministre au début de l'exercice.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles

Bien que l'assurance-automobile soit devenue obligatoire en Ontario en 1979, le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles continue de jouer un rôle important dans l'indemnisation des victimes d'accidents causés en Ontario par des véhicules non assurés ou non identifiés, dans le cas où la victime n'est pas couverte par une autre assurance.

Cette année, le nombre de demandes de règlement a continué de diminuer de façon marquée : 706 contre 813 l'exercice précédent. Le total des versements provenant du fonds d'indemnisation a lui aussi considérablement baissé, de 6,7 millions de dollars à un peu plus de 4 millions, en raison du règlement des demandes adressées avant que l'assurance-automobile ne devienne obligatoire.

Durant l'exercice, le fonds a enregistré un excédent de 3,5 millions de dollars. Celui-ci s'ajoute à l'excédent de l'exercice précédent, ce qui porte le total du fonds à 5 millions de dollars.

À la fin de l'exercice, on comptait 110 sinistres non réglés, correspondant à un passif estimatif de 11,8 millions de dollars, soit 10 688 $ en moyenne par demande.

Direction des cimetières

La Direction des cimetières a le mandat d'assurer le maintien, en Ontario, de certaines normes d'exploitation des cimetières, crématoriums et établissements d'inhumation.

L'un des événements les plus intéressants qui se sont déroulés au cours de l'exercice fut la découverte de sites historiques de sépultures d'autochtones et de pionniers, exhumées par des travaux d'excavation et l'érosion naturelle.

La Direction des cimetières a collaboré avec la section d'archéologie du ministère des Affaires civiques et culturelles à l'inscription, la stabilisation et la protection de ces sites.

La tenue adéquate des dossiers constitue l'une des principales responsabilités de la Direction des cimetières. Pendant l'exercice, cette dernière a effectué plus de 2 100 vérifications des dossiers des cimetières et deux jeux de comptes ont été examinés. Elle a en outre approuvé l'établissement de 24 nouvelles installations d'inhumation, dont trois crématoriums et 13 mausolées-columbariums, assurant ainsi la création de 7 000 espaces d'ensevelissement au-dessus du sol.

La direction prête en outre son concours à l'industrie de l'inhumation. Au cours de l'exercice, les exploitants de cimetières ont déposé 720 demandes portant sur la majoration des tarifs, les règlements d'exploitation, les contrats ainsi que sur l'aménagement des terrains et des bâtiments. Près de 1 200 propriétaires, la plupart étant des petits exploitants, des entreprises sans but lucratif, des organismes bénévoles ou religieux, ont également bénéficié de l'aide de la direction.

La direction offre également des services d'information et d'assistance au public. Pendant l'exercice, on a compté 3 300 demandes de renseignements et enquêté sur 100 plaintes émanant du public.

Enquêtes

Lorsque les compagnies inscrites auprès de la division soupçonnent des compagnies de prêt et de fiducie, des caisses populaires, des compagnies d'assurance et des cimetières de contrevenir aux dispositions des lois et règlements, elles font appel aux enquêteurs qui leur offrent un appui administratif et suggèrent les correctifs qui s'imposent. Dans leurs rapports adressés à ces compagnies, ces derniers peuvent aussi recommander des mesures correctrices ou l'engagement de poursuites à l'égard de quiconque aurait enfreint les lois de la division.

Le rôle accru de la Direction des enquêtes a mené à l'accroissement du nombre et la mise en valeur de la qualité des enquêteurs. Ceux-ci, qui travaillaient auparavant à titre d'agents des infractions provinciales, ont agi au cours de l'exercice en qualité d'agents de police spéciaux. Ils sont désormais autorisés à participer aux enquêtes sur les personnes soupçonnées d'être engagées dans des activités criminelles interdites par les lois administrées par la division. Lorsqu'il semble y avoir violation de la loi, le personnel de la direction mène les enquêtes avec la participation des autorités policières locales.

Nota :
Le 26 mars 1986, le Premier ministre de l'Ontario a annoncé la séparation de la Division des institutions financières du ministère de la Consommation et du Commerce. La division est désormais un ministère indépendant. Ce changement a pris effet le 1er avril 1986, et Bryan Davies a été nommé sous-ministre de ce nouveau ministère, dont les bureaux sont situés au 555, rue Yonge, à Toronto.

La Direction des cimetières est la seule section de la Division des institutions financières qui relève toujours du ministère de la Consommation et du Commerce. Elle fait désormais partie de la Division des pratiques commerciales.

Lois dont l'application relève de la division :
Loi sur l'assurance-automobile obligatoire
Loi sur l'assurance maritime
Loi sur les assurances
Loi sur les caisses populaires et les credit unions
Loi sur les cimetières
Loi sur les compagnies de cautionnement
Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie
Loi sur les contrats de placement
Loi sur les coopératives
Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles
Loi sur l'inscription des courtiers d'assurances
Loi sur les services de pompes funèbres convenus au préalable
Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés
Loi sur la Société ontarienne d'assurance-dépôt
Ontario Credit Union League Limited Act

Sous-ministre adjoint (Institutions financières) :
George McIntyre

Surintendant des assurances :
M.A. Thompson

Surintendant des établissements de dépôt :
J.J. Wilbee

Directeur, compagnies d'assurance :
R.G. Cooper

Directeur, compagnies de prêt et de fiducie :
D.J. Reid

Directeur, enquêtes :
P. Yakubovich

Directeur, caisses populaires et coopératives :
T.T. Robins

Directeur du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles :
E.H. Miles

Chef du service d'application des règlements relatifs aux cimetières :
M. Fitzgerald

Chef du service juridique, des politiques et de la planification
M.C. Parrish

Normes relatives aux divertissements publics

Bureau du commissaire des sports professionnels

Le Bureau du commissaire des sports professionnels veille au respect des normes et des lois applicables dans les domaines de la boxe professionnelle, de la boxe orientale et de la lutte, et à la sécurité de tous les participants.

Tous les juges, arbitres, chronométreurs et médecins qui participent aux rencontres professionnelles permises sont approuvés et nommés par le commissaire.

Durant l'exercice, la notoriété du bureau a pris beaucoup d'ampleur lorsque le boxeur ontarien Shawn O'Sullivan a joint le rang des professionnels. Lorsque, au mois de mars, il a battu par k.-o. le mexicain Thomas Garcia au compte record 9-0, c'est le commissaire des sports professionnels qui a veillé au respect de tous les règlements relatifs à la délivrance des permis et à la sécurité.

La popularité croissante de la lutte professionnelle sur la scène internationale a également été ressentie en Ontario, où des foules records ont assisté aux rencontres qui se sont déroulées au Maple Leaf Gardens à Toronto, sous l'oeil vigilant du bureau.

Sur le plan administratif, la révision des règlements prévus par la Loi sur le contrôle des sports professionnels a été achevée et approuvée en novembre. Les modifications adoptées exigent une surveillance médicale plus étroite des participants et s'appliquent à d'autres sports professionnels de combat, notamment à la boxe orientale. C'est ainsi qu'on a pu assister pour la première fois en Ontario à un match de championnat de boxe orientale.

Les nouvelles mesures de sécurité obligent les participants battus par k.-o ou k.-o. technique ou qui, selon les juges, ont subi une série de coups particulièrement durs, à se soumettre à un examen médical complet, dont un test neurologique. Tout participant qui refusera de subir cet examen ne pourra participer à d'autres combats dans la province.

Les nouveaux règlements feront l'objet d'une étude dans deux ans à la lumière des données médicales résultant de la surveillance médicale.

Les révisions s'ajoutent aux règlements existants établis aux termes de la loi en 1948.

Loi dont l'application relève du bureau :
Loi sur le contrôle des sports professionnels

Commissaire :
Clyde Gray

Les Ontariens ont dépensé environ 320 millions de dollars à jouer au bingo en 1985, soit près de 20 millions de dollars de plus que l'année précédente.

Direction des loteries

La Direction des loteries surveille l'honnêteté de l'exploitation des jeux de société en Ontario et s'assure que l'on consacre le plus de bénéfices possible à des oeuvres de bienfaisance et à l'amélioration du bien-être communautaire.

En collaboration avec les municipalités, la Direction des loteries contrôle les bingos, billets Nevada, loteries et soirées Monte-Carlo organisés en Ontario par les oeuvres de bienfaisance, paroisses, foires agricoles, carnavals et entreprises privées. Les loteries organisées par le gouvernement, telle Wintario, et les courses de chevaux n'entrent pas dans le cadre des activités de la direction.

Au cours de l'exercice, on a dépensé en Ontario environ 500 millions de dollars pour tenter sa chance à divers jeux. Le bingo venait en tête, avec des recettes de 320 millions de dollars. L'essor soutenu du bingo s'est traduit par une hausse de près de 20 millions de dollars par rapport à 1984. Les jeux automatisés, l'accessibilité grandissante et l'ampleur croissante des marchés sont les facteurs qui ont contribué à cette augmentation.

La direction a délivré plus de 1 400 permis pour l'organisation de soirées Monte-Carlo pendant l'exercice. Les oeuvres ontariennes de bienfaisance ont découvert que les jeux de hasard, par exemple le blackjack ou la roue de fortune, sont des méthodes populaires qui permettent de lever des fonds efficacement et rapidement.

Un groupe d'étude composé de trois membres est chargé de l'étude des jeux de société organisés en Ontario afin d'évaluer leur application pratique dans le cadre des campagnes de souscription en faveur des oeuvres de bienfaisance.

L'examen du rapport final du groupe d'étude permettra à la direction d'adapter son mandat aux jeux de société qui gagnent aujourd'hui la faveur des consommateurs. De plus, elle permettra à la direction de déterminer, à cet égard, le cadre de son activité future.

L'application de l'article 190 du Code criminel relève de :

Directeur :
D.F. Speight

Direction des salles de cinéma

Depuis 1911, la Direction des salles de cinéma est chargée de faire respecter les normes de qualité dans les cinémas de l'Ontario, que ce soit sur l'écran ou dans la salle.

Par le biais de son système de classification et d'approbation, la Commission ontarienne de contrôle cinématographique veille à ce que les films respectent les normes de la collectivité tout en éclairant le public sur leur contenu. Par l'octroi des permis aux distributeurs, présentateurs et projectionnistes et l'inspection des salles de cinéma de la province, la direction assure le maintien des normes professionnelles et de sécurité élevées auxquelles ont droit les amateurs de cinéma ontariens.

Suite à l'essor fulgurant des activités de l'industrie vidéo, la direction a poursuivi la classification de toutes les vidéocassettes actuellement offertes dans la province, un travail gigantesque. Elle a tenu de nombreuses réunions avec les représentants de l'industrie pour coordonner et mettre en place les mécanismes qui lui permettront d'étendre son champ d'action dans le secteur vidéo. En vertu de modifications à la loi en 1984, la direction a autorité sur la location et la vente de vidéocassettes.

Les 24 membres de la Commission ontarienne de contrôle cinématographique ont étudié et classé près de 4 000 films et vidéocassettes au cours de l'exercice. Ceux-ci sont classés en quatre catégories : pour tous (F), surveillance parentale recommandée (PG), accompagnement adulte (AA) et réservé aux adultes (R). Parmi les films et vidéocassettes étudiés pendant l'exercice, 3 484 ont été approuvés, 233 ont dû subir des coupures et 134 ont été refusés.

Les membres de la commission ont également participé à 78 réunions publiques et 186 entrevues avec les organes d'information. Ces activités leur ont permis de connaître l'opinion publique sur la question des films et vidéocassettes, d'établir des critères conformes aux désirs de la collectivité et de mieux définir le rôle de la commission au sein de la communauté.

Au cours de l'exercice, les réseaux de télédistribution, les écoles et les bibliothèques de la province ont continué d'avoir recours aux critères de la commission pour évaluer l'à-propos des films et vidéocassettes pour leur public.

La Direction des salles de cinéma publie un rapport annuel indépendant sur son activité.

Loi dont l'application relève de la direction :
Loi sur les salles de cinéma

Directrice :
Mary Brown

Sécurité du public

Division des normes techniques

La Division des normes techniques veille à la sécurité du public dans quatre domaines particuliers par la réglementation et l'inspection et aussi la délivrance de permis.

La Direction des appareils de levage inspecte et enregistre les nouveaux plans d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques, de trottoirs roulants, de remonte-pentes, de télésièges, de monte-charge et d'ascenseurs industriels.

La Direction de la sécurité des combustibles établit des règlements pour l'entreposage, le transport et la distribution de l'essence et des produits assimilés, du mazout, du gaz naturel et du propane et pour l'installation des appareils et des dispositifs brûlant ces combustibles.

La Direction de la sécurité des appareils sous pression a la responsabilité, entre autres, d'approuver les plans, la fabrication et l'installation des chaudières et appareils sous pression.

Le respect des normes de qualité des articles rembourrés est assuré par la Direction des articles rembourrés.

Appareils de levage

L'autorité de la direction s'est accrue considérablement au cours de l'exercice lors de l'adoption de la Loi de 1986 sur les attractions. Aux termes de cette nouvelle loi, les inspecteurs peuvent désormais contrôler les parcours de karting, les manèges des parcs d'attractions, les aqua-toboggans et les autres installations du même genre. Des règlements particuliers ayant trait au karting ont été créés durant l'exercice et leur mise en vigueur était prévue pour le début de la saison 1986. La création de règlements régissant d'autres appareils s'est poursuivie au cours de 1986.

La solidité des portes d'ascenseurs a suscité de vives inquiétudes. Les enquêtes réalisées à cet égard ont mené à une ordonnance exigeant la modernisation de toutes les portes des ascenseurs pour personnes. Cette modernisation est en cours.

Pendant l'exercice, deux grands pas ont été faits grâce au programme d'élaboration de normes de la direction. Une norme canadienne entièrement modifiée sur la sécurité des ascenseurs a été introduite et on a mis la dernière main aux normes applicables sur les dispositifs de levage installés au domicile des personnes handicapées. On prévoit leur mise en application avant la fin de 1986.

La direction a effectué 26 700 inspections durant l'exercice et elle a modifié sa structure organisationnelle régionale. Les appareils de levage traditionnels relèvent désormais d'une seule structure de gestion tandis que les appareils spéciaux,notamment les manèges de parcs d'attractions, les remonte-pentes et les engins de levage de construction, relèvent d'une structure séparée.

Direction de la sécurité des combustibles

Au cours de l'exercice écoulé, la sécurité des véhicules fonctionnant à l'aide de carburants de substitution n'a cessé de préoccuper la direction, qui a entamé plusieurs poursuites à cet égard.

On a achevé l'élaboration réalisée en 1985 et en 1986 des règlements pour l'emploi du gaz naturel comprimé dans les véhicules à moteur. Aujourd'hui, en Ontario, environ 2 000 véhicules utilisent le gaz naturel.

On a en outre adressé des lettres à plus de 21 000 propriétaires de véhicules au propane afin de les informer des dangers éventuels posés par un type particulier de tuyau d'essence utilisé dans certains véhicules. Afin de mieux renseigner les automobilistes, la direction a créé une base de données informatiques complète sur les 45 700 véhicules au propane circulant en Ontario.

La direction s'est aussi penchée sur l'usage des mélanges de méthanol et d'essence et elle a entrepris un programme de démonstration à cet égard dans la région de Hamilton-Burlington. Par ailleurs, à la suite de plaintes à l'effet que certaines stations-service ravitaillaient en essence éthylée les véhicules qui utilisent de l'essence exempte de plomb, la direction a surveillé les activités de 500 stations-service ontariennes. On a découvert qu'un demi pour cent d'entre elles se servaient d'un gicleur illicite pour faire cette substitution.

Durant l'été, on a employé des étudiants dans le cadre d'un programme mis sur pied pour inventorier 850 réservoirs souterrains d'essence désaffectés en Ontario.

Les inspecteurs de la Direction des articles rembourrés ont examiné le matériel utilisé pour le rembourrage afin de s'assurer qu'il est correctement identifié sur l'étiquette accompagnant le produit.

D'autres programmes de la direction ont porté sur la sécurité au domicile et au chalet. Avec la participation de l'Association canadienne du gaz propane, la direction a mis sur pied un programme d'information sur les dangers d'empoisonnement à l'oxyde de carbone résultant du mauvais entretien des réfrigérateurs au propane. Secondée par les comités fédéral et provincial de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, la direction a poursuivi son étude sur les effets de la "surétanchéité" des habitations sur la ventilation des appareils à combustion et des cheminées.

Dans le domaine technique, la direction a poursuivi sa collaboration avec les organisations nationales responsables de l'élaboration des normes dans les domaines relevant de sa compétence. Le personnel chargé de l'inspection a enquêté sur 637 incidents qui ont entraîné le versement de 17 millions de dollars en dommages-intérêts et la perte de 23 vies.

La direction a délivré 13 600 permis d'exploitation à des stations-service, établissements de ravitaillement en gaz propane et camions-citernes ainsi que 4 200 enregistrements à des entrepreneurs de chambres de combustion, de ravitaillement en essence et de transformation. Dans l'industrie du gaz naturel, du propane et des combustibles, 62 300 certificats ont été délivrés à 49 000 commerçants.

Direction de la sécurité des appareils sous pression

Les problèmes internationaux reliés aux appareils sous pression, nucléaires et non nucléaires, ont constitué l'une des priorités de la direction pendant l'exercice.

La direction a participé aux négociations qui ont eu lieu entre L'Énergie Atomique du Canada, Limitée et le gouvernement Turc concernant l'installation d'une centrale nucléaire. Les représentants de la direction inspecteront les installations et les appareils sous pression de cette centrale.

Les représentants visiteront aussi la France, l'Allemagne de l'Ouest, la Hollande et l'Italie pour accréditer les usines et inspecter le matériel fabriqué dans ces usines devant être utilisé en Ontario.

La direction a accordé son appui à l'élaboration des normes de l'Association canadienne de normalisation. On a en outre achevé l'élaboration de normes sur les réservoirs légers pour les véhicules au gaz naturel comprimé et le matériel des stations de ravitaillement en essence.

La direction a aussi accrédité des soudeurs, vérifié les programmes de contrôle de la qualité des fabricants et délivré des permis aux mécaniciens d'exploitation. De plus, la Commission de contrôle des mécaniciens d'exploitation a étudié trois propositions de modification d'une loi et des règlements d'application au cours de l'exercice et ses recommandations devraient être présentées au ministre en 1986.

Une modification de la Loi sur les chaudières et appareils sous pression a été adoptée. Elle permet aux inspecteurs qualifiés de l'industrie de l'assurance de surveiller les réparations réalisées sur les chaudières et appareils sous pression. La modification permet également, dans une certaine mesure, la réglementation interne des travaux de réparation dans les entreprises dont l'exploitation est permanente.

Dans l'ensemble, le personnel de la direction a étudié plus de 2 400 nouveaux plans et homologué plus de 750 méthodes de soudure. De plus, 35 nouveaux programmes d'assurance de qualité ont été enregistrés et 97 programmes existants ont été réhomologués.

On a en outre effectué plus de 45 000 inspections de nouveau matériel et d'équipements en service, délivré des certificats à près de 16 000 soudeurs et à plus de 1 200 mécaniciens d'exploitation, et renouvelé 10 500 certificats.

Direction des articles rembourrés

Le nombre des articles fabriqués à l'étranger vendus en Ontario ne cesse de croître et cette question continue d'être préoccupante. Une fois de plus, on a encouragé les importateurs et les distributeurs à se mettre en rapport avec la direction lorsqu'ils lancent sur le marché une nouvelle gamme provenant de l'étranger.

Afin de se familiariser avec les nouvelles gammes de produits offerts sur le marché, les représentants de la direction ont visité plusieurs foires commerciales et expositions d'artisanat durant l'exercice et ils ont donné aux exposants des renseignements utiles sur les critères et exigences de la direction.

La direction a enregistré plus de 700 fabricants et inspecté les produits de près de 3 000 fabricants, grossistes et détaillants, afin d'empêcher l'utilisation de matériaux de rembourrage interdits et de veiller à ce que les étiquettes indiquant la composition du rembourrage soient attachées aux articles.

Lois dont l'application relève de la division :
Loi sur les chaudières et appareils sous pression
Loi sur les ascenseurs et appareils de levage
Loi sur les hydrocarbures
Loi sur la manutention de l'essence
Loi sur les mécaniciens d'exploitation
Loi sur les articles rembourrés

Directeur général :
G.H. Mills

Directeur, sécurité des appareils sous pression :
H.J. Wright

Directeur, appareils de levage :
T.G. Smith

Directeur, sécurité des combustibles :
R.H. Clendining

Registrateur, articles rembourrés
M.A.S. Fitzpatrick

Enregistrement et statistiques

Division de l'enregistrement

Les dossiers portant sur la propriété, les entreprises commerciales et les statistiques démographiques sur les résidents de l'Ontario sont conservés par la Division de l'enregistrement.

La Direction de l'enregistrement immobilier enregistre les opérations touchant les titres par l'entremise d'un réseau de 65 bureaux d'enregistrement immobilier (B.E.I.). La sûreté des biens mobiliers est enregistrée auprès des 50 bureaux régionaux de la Direction de l'enregistrement des sûretés mobilières, la plupart situés dans les bureaux d'enregistrement immobilier.

Les statistiques démographiques sur les particuliers – naissances, mariages, divorces et décès – sont enregistrées au Bureau du registraire général.

La constitution, la dissolution et la reconstitution des entreprises commerciales passent par la Direction des compagnies, qui s'occupe également d'enregistrer les entreprises à propriétaires uniques et les sociétés en nom collectif, ainsi que leur dissolution.

Les quatre directions d'exploitation de la division sont la Direction des compagnies, la Direction de l'enregistrement des sûretés mobilières, la Direction de l'enregistrement immobilier et le Bureau du registraire général.

Direction des compagnies

Des modifications visant à éclaircir l'objet des dispositions existantes ont été apportés à la Loi sur les compagnies au mois de novembre.

Bien que ces modifications visent simplement à mettre la loi à jour, certaines d'entre elles toucheront le marché des valeurs mobilières et les activités d'autres entreprises ontariennes.

Au cours de l'exercice, et c'est la première fois qu'un tel incident s'est produit, deux hommes ont été déclarés coupables en vertu de la Loi sur les renseignements exigés des compagnies et associations d'avoir donné des renseignements trompeurs ou mensongers à la direction.

La direction a poursuivi son étude sur les avantages de l'informatisation des dossiers auxquels le public a accès et qui contiennent des renseignements sur les sociétés constituées, les noms et adresses de leurs propriétaires, administrateurs, cadres et associés ainsi que ceux des propriétaires et associés des entreprises non constituées. Pendant l'exercice, on a réalisé des recherches portant sur 307 000 registres de sociétés et 110 000 demandes de renseignements sur les appellations commerciales d'entreprises de sociétés en nom collectif et d'entreprises à propriétaires uniques.

Ces renseignements sont tirés des dossiers de constitution et d'enregistrement conservés par la direction.

Le personnel de la direction a en outre délivré des permis aux sociétés étrangères afin de leur permettre d'exercer leurs activités en Ontario. Le service de constitution des compagnies en personne morale au guichet est offert au bureau principal, à Toronto, ainsi qu'à 11 bureaux d'enregistrement immobilier, auxquels se sont ajoutés ceux de Barrie et Kitchener au cours de l'exercice.

On compte environ 378 000 compagnies et associations actives. Le nombre de noms et d'appellations commerciales d'entreprises à propriétaire unique, de sociétés en nom collectif, de compagnies et d'associations actives enregistrés auprès de la direction est de 558 000.

Plus de 38 000 entreprises se sont constituées en compagnies ou associations, soit une hausse de 18 pour cent. L'enregistrement d'entreprises commerciales non constituées en compagnie s'élève à plus de 123 000, soit une augmentation de 19 pour 100.

La direction a rendu 74 décisions portant sur les raisons sociales.

Enregistrement des sûretés mobilières

Ce programme propose la création d'un bureau central d'enregistrement des sûretés mobilières qui exercerait son activité à l'échelon provincial.

Un rapport déposé au cours de l'exercice par le comité consultatif du ministre sur la Loi sur les sûretés mobilières recommande d'abroger la Loi sur l'enregistrement des sûretés constituées par les compagnies et associations et d'intégrer les enregistrements actuels, en vertu de cette loi, dans le système d'enregistrement des sûretés mobilières.

Ce rapport a suscité un grand nombre d'observations émanant du public, dont la plupart sont consignées dans un rapport supplémentaire qui a été présenté au ministre plus tard au cours de l'exercice. On prévoit l'introduction d'un projet d'amendement à la loi pendant la session de 1986-1987.

La direction étudie présentement plusieurs projets afin que le système soit conforme à la nouvelle loi et pour profiter des progrès technologiques.

Au cours de l'exercice, ces progrès technologiques se sont concrétisés par l'utilisation d'un répartiteur d'appels automatiques qui assure l'acheminement plus efficace des quelque 1 350 appels téléphoniques quotidiens.

La direction a traité plus de 1,5 million d'enregistrements durant l'exercice. Les avis de sûreté offrent ces renseignements au public et établissent la priorité des créanciers garantis. Il suffit aux acheteurs ou aux prêteurs éventuels de vérifier dans le système pour déterminer si un bien meuble est dégrevé et libéré. Au cours de l'exercice, le nombre de ces demandes s'est élevé à 750 000.

Direction de l'enregistrement immobilier

Au cours d'un exercice chargé, la direction a traité 1,4 million d'hypothèques, actes et autres documents et elle a réalisé plusieurs projets d'amélioration internes visant à simplifier ses services au public.

Toutes les activités portant sur l'amélioration des services et l'enregistrement immobilier ont été regroupées, y compris les normes d'arpentage et la vérification des titres, la cartographie, ainsi que la mise au point et l'instauration des systèmes. De plus, on simplifiera les procédés et la réglementation de surveillance par la mise en vigueur, en janvier, d'une nouvelle méthode de vérification des plans.

Le projet spécial d'amélioration visant à réduire le nombre d'hypothèques acquittées et de documents connexes dans les abrégés de compte a été achevé dans les bureaux de Toronto et de la banlieue. On s'emploie toujours à la préparation et la réalisation de projets visant à

améliorer les registres et la recherche d'informations par la mise en place d'un système entièrement automatisé qui traiterait l'interclassement des abrégés de compte, le microfilmage des documents accumulés, la destruction des documents et l'homologation des plans.

En plus de l'enregistrement immobilier, les services offerts par la plupart des B.E.I. de la province se sont étendus pour intégrer les fonctions d'autres directions de la division. Les demandes de renseignements sur l'enregistrement des sûretés mobilières sont traitées dans 48 B.E.I. et le service de constitution des compagnies et associations au guichet est offert par 11 B.E.I. En outre, on peut obtenir les formules de demande portant sur les naissances, décès et mariages émises par le bureau du registraire général en s'adressant dans tous les B.E.I. de la province. On a également mis à l'essai au B.E.I. de London un service de messagerie direct avec Toronto pour assurer le traitement de ces demandes.

Registraire général

Les modifications annoncées en janvier aux lois administrées par le Bureau du registraire général offriront aux Ontariens plusieurs nouvelles options relatives au nom de leurs enfants et à l'adoption d'un nom de famille en contractant un mariage. La passation des pouvoirs des tribunaux au Bureau du registraire général aura pour effet de simplifier la procédure du changement de nom et d'en diminuer les frais.

Il s'agissait là de quelques-unes des modifications intégrées dans la Loi sur l'état civil et la Loi sur le changement de nom. On prévoit la promulgation de la nouvelle Loi sur le changement de nom au début de 1987.

Les modifications seront intégrées aux fichiers mécanisés du Bureau du registraire général. L'amélioration visant à accroître les possibilités du système de recoupement s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Le public peut se renseigner sur les entreprises constituées en Ontario en étudiant les dossiers compilés par la Direction des compagnies.

Les statistiques réunies au cours de l'exercice ont indiqué une légère hausse des naissances, mariages, divorces et décès en 1985. On a noté une augmentation minime des divorces pour la première depuis plusieurs années, tandis que les autres données ont suivi la courbe normale. On a utilisé ces données dans divers domaines d'application, de la prévision de la fréquentation scolaire à l'identification des dénominateurs communs des causes de décès. Le bureau assure la codification, le classement et la diffusion des statistiques à divers groupes, dont les membres du corps médical, les environnementalistes, les urbanistes et Statistique Canada.

Durant l'année civile 1985, le bureau a délivré plus de 480 000 extraits, copies certifiées conformes, relevés généalogiques et autres documents connexes. Il a traité plus de 10 000 demandes de recherche généalogique émanant du public. En 1985, 73 000 mariages ont été contractés et il y a eu 10 000 publications de "bans."

Lois dont l'application relève de la division :
Loi de 1982 sur les compagnies
Loi sur l'enregistrement des sûretés constituées par les compagnies et associations
Loi sur le changement de nom
Loi sur l'état civil
Loi sur le mariage
Loi sur les compagnies et associations
Loi sur les renseignements exigés des compagnies et associations
Loi de 1984 sur les compagnies extraprovinciales
Loi sur les sociétés en commandite
Loi sur les sociétés en nom collectif
Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif
Loi sur les actes de vente mobilière
Loi sur le bornage
Loi sur la certification du titre de propriété immobilière
Loi sur la copropriété par déclaration
Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers
Loi sur les sûretés mobilières
Loi sur l'enregistrement des actes
Loi portant réforme de l'enregistrement des droits immobiliers

---

Sous-ministre adjoint :
B.F. Webber

Directeur, enregistrement immobilier :
R.A. Logan

Directeur, sûretés mobilières
B.W. Gibbs

Directeur, droit des biens, enregistrement des droits immobiliers et des sûretés mobilières :
T.M. Rundle

Registraire générale adjointe :
R.E. Gage

Directeur, compagnies
H.H. Ozolins (par intérim)

Politiques et administration

Services juridiques

Les services juridiques élaborent de nouveaux textes de loi à présenter à l'Assemblée législative, ainsi que des amendements et des modifications ou ajouts aux règlements existants. Ils offrent également des conseils d'ordre juridique sur toutes autres affaires qui relèvent du ministère.

Voici les deux nouveaux textes de loi qui ont reçu la sanction royale au cours de l'exercice mais qui n'avaient pas encore été promulgués à la fin de l'année :

- La loi modifiant la Loi sur l'état civil offre aux nouveaux parents davantage de possibilités en ce qui concerne le choix du nom de leur progéniture. Elle élimine les distinctions entre les droits des parents mariés et de ceux qui ne le sont pas et exige que ces deux parents inscrivent toute naissance au registre de naissance.
- La Loi sur les attractions exige l'enregistrement et l'obtention d'un permis pour tous les manèges publics, y compris les parcours de karting et les aqua-toboggans. Ce programme sera géré par la Direction des appareils de levage de la Division des normes techniques et est destiné à accroître la sécurité du public.

De plus, les lois suivantes ont été entendues en première lecture au cours de l'année et ont été portées à l'ordre du jour de la session suivante :

- La loi de 1986 modifiant la Loi sur les compagnies comprend de nombreuses mises à jour touchant les hommes d'affaires et les investisseurs.
- La loi de 1986 modifiant la Loi sur les valeurs mobilières comprend un cadre de réglementation pour les organismes de compensation de même que de nouvelles dispositions reliées aux offres publiques d'achat et d'émission.
- La loi modifiant la Loi sur les mécaniciens d'exploitation permet aux personnes qualifiées en tant que mécaniciens d'exploitation à l'extérieur de l'Ontario de recevoir un certificat provisoire leur permettant de travailler en Ontario sur demande.
- La Loi de 1986 sur les compagnies de prêt et de fiducie remplace l'ancienne loi qui datait de 1980 et renferme des politiques plus rigoureuses dans divers domaines tels que la protection du déposant, la responsabilité en matière de gestion et les transactions d'initiés.
- La loi de 1986 modifiant la Loi sur les assurances offre un plan d'indemnisation aux propriétaires d'une police ou aux ayants-droit lorsque les compagnies d'assurance des biens et accidents deviennent insolvables.

On a également apporté des modifications ou des ajouts aux règlements afférents aux lois suivantes :
Loi sur le contrôle des sports professionnels
Loi sur les chaudières et appareils sous pression
Loi sur les compagnies
Loi sur la vente à terme de marchandises
Loi sur la copropriété par déclaration
Loi sur les compagnies et associations
Loi sur les renseignements exigés des compagnies et associations
Loi sur les compagnies extraprovinciales
Loi sur les compagnies de cautionnement
Loi sur les assurances
Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers
Loi sur les alcools
Loi sur les permis de vente d'alcool
Loi sur les courtiers en hypothèques
Loi sur les régimes de retraite
Loi sur les infractions provinciales
Loi sur les valeurs mobilières
Loi sur les salles de cinéma

Directeur :
Ed Ciemiega

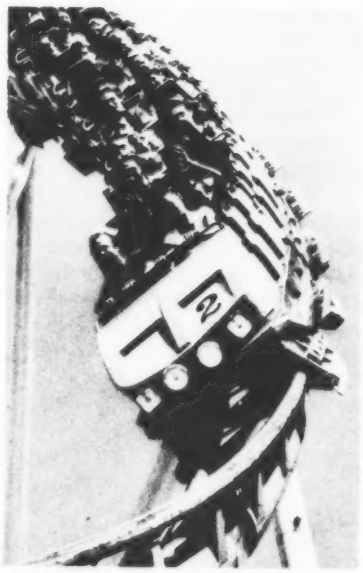

La Loi sur les attractions, destinée à améliorer la sécurité du grand public à bord des manèges comme les montagnes russes que l'on voit ci-dessus, est l'une des deux lois ayant reçu la sanction royale cette année.

Politiques et planification

La Direction des politiques et de la planification fournit conseils et analyses aux cadres supérieurs du ministère. Elle examine différents domaines tels que l'élaboration de politiques, la planification stratégique et l'analyse économique, la recherche et les nouvelles tendances en matière d'environnement.

Au cours de l'exercice, une variété de travaux d'analyse et de recherche ont été entrepris. Bon nombre d'entre eux touchaient la réglementation des boissons alcoolisées, y compris la création de tavernes-brasseries et de mini-brasseries, la vente de bière et de vin dans les magasins d'alimentation indépendants et l'âge minimum requis pour avoir le droit de consommer de l'alcool. La direction a également fourni des renseignements de base au Groupe d'étude sur les institutions financières et a participé à l'analyse de son rapport.

La direction participe en outre à l'analyse continue et à l'élaboration de politiques sur des questions d'ordre fédéral-provincial. Elle a représenté le ministère au sein de comités interministériels chargés d'étudier ces questions et assure périodiquement la liaison avec les autres provinces et le gouvernement fédéral sur des sujets tels que la concurrence et les modifications à la Loi sur la faillite.

La direction a participé à divers groupes d'étude et a présidé des comités interministériels ou a représenté le ministère au sein de tels comités. Le directeur a présidé le groupe d'étude interministériel sur les champs de courses.

La section de la direction consacrée à la recherche a géré le programme de suivi des prix des denrées alimentaires dans 37 localités de l'Ontario, analysé les tendances, effectué des comparaisons, mené des enquêtes sur les plaintes et publié un rapport trimestriel sur les prix des denrées alimentaires. De plus, on a procédé à l'étude de sujets connexes comme l'établissement des prix à l'unité dans les chaînes de magasins d'alimentation dotées de caisses informatisées.

Un congrès d'une journée et demie portant sur les perspectives d'avenir et organisé par la direction a réuni les cadres supérieurs du ministère de même que des représentants de l'industrie et du milieu universitaire. Une table ronde sur l'environnement a donné lieu à des discussions portant sur les nombreux problèmes auxquels est confronté le ministère.

La direction a coordonné la mise sur pied de services en français au sein du ministère. De nombreux comités consultatifs sur la langue française ont été formés dans les deux ministères afin de mettre en oeuvre et d'améliorer ces services.

La direction a également instauré et coordonné un projet de mise en oeuvre de la liberté d'information et de la réglementation privée à l'intérieur du ministère.

Directrice :
Joyce S. Feinberg

Division des services de soutien

La Division des services de soutien offre des services administratifs et techniques de soutien, favorisant ainsi le fonctionnement efficace et rationalisé du ministère. Ce soutien est offert par l'intermédiaire de cinq directions : services de communication, finances et services administratifs, vérification interne, services du personnel et systèmes.

Le bureau du directeur général veille également à mettre à la disposition de la plupart des organismes, conseils et commissions qui relèvent du ministère, les mêmes services de soutien de qualité.

Services de communication

Les Services de communication offrent une variété de renseignements sous diverses formes dans un contexte où souvent les droits des consommateurs et la réglementation commerciale entrent en jeu.

Des brochures offrent aux entreprises et au public des renseignements généraux portant sur les problèmes de consommation et sur les programmes offerts par le ministère. Plus de 360 000 brochures ont été distribuées au cours de l'exercice.

Le Coin du consommateur, une rubrique mensuelle distribuée dans toute la province, offre également le même type de renseignements au public. Plus de 1 000 journaux de l'Ontario de langue anglaise, française ou autre ont pu publier chacun sans frais 43 de ces rubriques au cours de l'année.

Le bureau principal de la direction, le Centre d'information des consommateurs (C.I.C.), a répondu à plus de 130 000 demandes de renseignements émanant du public durant l'exercice. Le centre a organisé 38 ateliers et donné 200 consultations portant sur le secteur de l'éducation des consommateurs et destinés aux enseignants et éducateurs de la collectivité. Il a publié près de 8 500 publications traitant de questions connexes.

La bibliothèque du C.I.C. prête des documents de soutien aux personnes chargées de l'éducation des consommateurs et au personnel du ministère chargé de l'application des programmes.

Des communiqués, déclarations à la chambre et entrevues avec les médias divulguent des renseignements encore plus détaillés. De nouveaux programmes sont annoncés, des modifications aux programmes sont décrites et les activités continuelles de réglementation du ministère font l'objet de rapports. Cette année, la direction a publié 150 communiqués, en français et en anglais, et a reçu plus de 1 800 demandes de renseignements détaillés de la part des médias.

Finances et services administratifs

La Direction des finances et des services administratifs accorde son

appui par l'intermédiaire de ses trois bureaux.

La section de la planification et des budgets encourage la participation aux programmes dans le cadre du processus de gestion du ministère. Ce processus de planification financière a été étudié durant l'exercice, ce qui a entraîné certains changements reflétant l'importance accrue accordée aux besoins des programmes pour les prévisions de 1986-1987. Des séminaires offerts périodiquement par la section ont favorisé l'établissement de méthodes rationnelles.

La section de comptabilité des recettes et des dépenses a appuyé les programmes en percevant près de 1 milliard de dollars de recette au cours de l'exercice, assurant ainsi le paiement rapide à plus de 5 000 fournisseurs de biens et services. Plusieurs programmes ont reçu de l'aide pour améliorer et rationaliser leurs procédés financiers.

La section des services administratifs veille à trouver et à maintenir les locaux nécessaires aux nombreux bureaux du ministère. L'an dernier, la section a transféré quatre bureaux d'enregistrement immobilier et renouvelé le bail de trois autres bureaux. On a également étudié les systèmes d'alarme dans les 65 bureaux d'enregistrement immobilier de l'Ontario. Un bureau régional du ministère s'est installé dans des locaux plus spacieux et deux nouveaux bureaux ont été créés.

Pour qu'elles soient conformes au Code des droits de la personne, 96 formules utilisées par le ministère ont été révisées, alors que 73 formules utilisées par le public ont été publiées en version bilingue. La section a émis 365 cartes d'identification pour le ministère.

L'unité chargée des achats a traité 2 194 demandes d'approvisionnement, évaluées à près de 4 millions de dollars, et a vérifié 1 345 bons de commande locaux pour faire en sorte qu'ils soient conformes aux règles de procédure.

Vérification interne

La Direction de la vérification interne est chargée d'assurer l'utilisation rationnelle et économique des ressources ministérielles, l'existence de contrôles adéquats sur le plan des finances et de la gestion et le respect des lois et des directives en vigueur. Pour ce faire, elle doit sans cesse procéder à l'étude et à l'évaluation des programmes financiers, administratifs et de la bonne marche du ministère.

Les 25 vérifications effectuées au cours du dernier exercice comprenaient une étude minutieuse des programmes sur le plan du rapport qualité-coût, des vérifications du traitement électronique de données et des activités financières et administratives.

La direction répond également aux demandes d'enquêtes spéciales et aux critiques de projets portant sur les directives et la réglementation. La Direction de la vérification interne s'occupe aussi de coordonner les réponses officielles du ministère portant sur tous les rapports de vérification provinciaux.

Personnel

La Direction des services du personnel offre un service de consultation complet en matière de personnel et s'occupe de l'administration, de la paie et des avantages sociaux. Au cours de l'exercice, cinq comités de relations avec le personnel ont été créés, portant à 11 le nombre de comités de direction oeuvrant à l'amélioration des relations avec le personnel. La direction a élaboré un programme éducatif des syndicats et de la direction visant à promouvoir une meilleure compréhension des problèmes d'intérêt mutuel.

Le comité consultatif sur les ressources humaines a formulé des recommandations visant à donner une orientation future au cadre de planification et de développement des ressources humaines au sein du ministère.

Un colloque regroupant 45 représentants régionaux a eu lieu dans le cadre du programme d'action positive et 80 représentants régionaux ont été élus pour un mandat de deux ans.

Direction des systèmes

La direction se tient au courant de l'évolution rapide de la technologie et offre au ministère des services complets dans tous les domaines reliés à l'informatique. Cette direction est aussi chargée de l'analyse des besoins ainsi que de la mise au point et de l'installation de l'équipement. Elle s'occupe également de maintenir les systèmes existants en bon état de marche et veille à appliquer les mesures de sécurité appropriées.

Au cours du dernier exercice, la direction a contribué à l'installation d'un système de traitement de texte à temps partagé associant les fonctions de bureautique intégrée aux services de soutien informatique offerts à l'utilisateur. Le nouveau système permet également d'avoir accès à d'autres installations à temps partagé par télécommunication.

De plus, la direction a fait un pas vers l'avenir cette année en participant à l'élaboration d'un plan à long terme de mise au point d'une nouvelle technologie au sein du ministère. Le plan, dont l'approbation est prévue pour 1986-1987, met l'accent sur l'utilisation de l'informatique afin d'offrir un meilleur service au public et d'accroître la productivité du ministère.

Au cours de l'exercice, la direction a mené à bien de nombreux projets d'analyse et de mise au point pour d'autres divisions et directions du ministère.

La Direction des systèmes offre également, par l'entremise du programme d'action positive, un programme de formation à l'intention des femmes qui manifestent des dispositions pour le travail analytique. Ce programme, qui consiste en six mois d'apprentissage, a été élargi au cours de l'exercice en vue d'accueillir des participantes appartenant à d'autres ministères et organismes.

Directrice générale :
Helen Vanner

Directeur, vérification interne :
John Macpherson

Directrice, finances et services administratifs :
Dianne Nagel (par intérim)

Directeur, services du personnel :
Leon Dorff (par intérim)

Directeur, systèmes :
Werner Nuss

Directeur, services de communication :
Ab Campion

Commission d'appel des enregistrements commerciaux

La Commission d'appel des enregistrements commerciaux est une commission par l'intermédiaire de laquelle il est possible de faire appel des décisions des fonctionnaires du ministère et d'autres organismes et conseils qui en relèvent. Elle traite les questions relatives à la délivrance, à la révocation et au renouvellement des permis, ainsi que des ordonnances de cesser et de s'abstenir reliées aux procédures déloyales de commerce.

Généralement, la majorité des appels interjetés ont trait aux permis de vente d'alcool ou à la Loi sur le régime de garanties des logements neufs. Toutefois, les agences de renseignements sur le consommateur, entreprises de courtage immobilier, vendeurs et commerces de véhicules automobiles, agences de recouvrement, agences de voyages et grossistes peuvent aussi faire appel à la commission. Cette dernière tient également des audiences pour entendre les appels interjetés à la suite de décisions relatives aux demandes d'indemnités, en vertu de la Loi sur les agences de voyages et de la Loi sur le régime de garanties des logements neufs.

Parmi les 42 décisions d'appels publiées par la commission en 1985, 11 étaient reliées à des demandes en vertu de la Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario et 7 avaient trait aux permis de vente d'alcool.

Trois décisions illustrent le sens des responsabilités, l'esprit d'innovation et la souplesse du gouvernement dans des circonstances particulières.

La commission a entendu un appel interjeté en vertu de la Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario, appel qui soulevait un point que la commission n'avait encore jamais eu à débattre. Un débiteur hypothécaire, qui était entré en possession d'une propriété à la suite du défaut de paiement d'une hypothèque, a demandé qu'une prescription soit rendue quant à son statut de propriétaire aux termes de la loi. La commission a opté en faveur du débiteur, l'autorisant à bénéficier de toute la protection qu'accorde la loi à tout propriétaire. On a interjeté appel en rapport à cette décision. L'appel a été soumis à la cour divisionnaire mais a été abandonné par la suite.

Un appel en vertu de la Loi sur le courtage commercial et immobilier a mis en lumière une autre question épineuse. On a demandé à la commission d'examiner une demande présentée par un individu qui avait auparavant été reconnu coupable de complot touchant l'importation de fausse monnaie. Au moment de l'audience, le demandeur était encore en probation. Dans la décision qu'elle a rendue, la commission a décrété que seules les personnes jugées loyales seraient admises à l'enregistrement. Par conséquent, l'appel a été rejeté.

Dans un autre cas, quelque 50 demandes de la part de personnes domiciliées aux États-Unis ont été présentées par suite de la faillite d'une agence de voyages ontarienne. La commission a décrété qu'elle accepterait une preuve sous serment sans exiger la comparution des demandeurs pour justifier leurs revendications en vertu de la Loi sur les agences de voyages.

En 1985, la Commission d'appel des enregistrements commerciaux a entendu 169 appels, par rapport à 195 en 1984.

La Loi sur l'exercice des compétences légales régit les procédures de la commission. Il est possible d'interjeter appel en rapport à ses décisions et de soumettre le cas à la cour divisionnaire.

Un sommaire des décisions de la commission est publié chaque année.

Lois établissant la compétence de la commission :
Loi sur les agences de recouvrement
Loi sur les agences de voyages
Loi sur les articles rembourrés
Loi sur les caisses populaires et les credit unions
Loi sur les commerçants de véhicules automobiles
Loi sur le courtage commercial et immobilier
Loi sur les courtiers en hypothèques
Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques
Loi sur les huissiers
Loi sur le ministère de la Consommation et du Commerce
Loi sur les permis de vente d'alcool
Loi sur les pratiques de commerce
Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires
Loi sur la protection du consommateur
Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario
Loi sur les renseignements concernant le consommateur

Présidente :
Stephanie J. Wychowanec

Régie des alcools de l'Ontario

Depuis sa création en 1927, la Régie des alcools de l'Ontario (R.A.O.) est chargée de la distribution des alcools en Ontario. Elle soumet les produits qu'elle vend à des essais, elle en contrôle la vente et le transport et dirige tous les magasins de vente d'alcool de la province.

Plusieurs actions positives ont été entreprises au cours de l'exercice dans le but de donner un visage un peu plus amical à la R.A.O. Intitulées "Programme I.M.A.G.E.", ces initiatives ont donné une toute nouvelle image aux 115 magasins de la province.

En étroite collaboration avec le marché des vins et spiritueux, la R.A.O. a su créer une atmosphère plus chaleureuse, colorée et accueillante pour les consommateurs ontariens. Le succès de ce programme reposait principalement sur le service à la clientèle. Dans cet ordre d'idée, la R.A.O. a offert à son personnel des séminaires portant sur la connaissance du produit et le service à la clientèle. Plus de 2 400 employés ont assisté aux 237 ateliers présentés.

Les magasins de vins et spiritueux rares portent maintenant le nom de "Vintages" et deux nouveaux points de vente ont ouvert leurs portes à Mississauga et à North York. La nouvelle appellation a marqué la tenue de la première dégustation en magasin pour la clientèle de Vintages.

Parmi les autres innovations, citons un accord fédéral-provincial sur la privatisation des magasins hors-taxe vendant de l'alcool le long de la frontière Ontario-États-Unis sous la surveillance de la R.A.O. Le principe de la micro-brasserie a également été lancé, permettant à des petites brasseries d'exploiter leur entreprise dans la province. Une section spéciale réservée au kascher a été créée à un point de vente de la R.A.O. situé au nord de Toronto afin de répondre à un marché à prédominance juive.

En novembre, une enquête judiciaire a été menée afin de déterminer pourquoi plusieurs produits contenant des contaminants demeuraient sur les étagères de la R.A.O. Santé et Bien-être social Canada (fédéral) s'est joint à la R.A.O. dans un programme d'essais destiné à accélérer le processus de contrôle de tous les produits alcoolisés en vente au Canada. On a également élaboré et institué de nouvelles méthodes d'essai pour des substances jamais contrôlées auparavant.

Lois dont l'application relève de la régie :
Loi sur les alcools
Loi sur le contenu du vin

Président :
Jack Ackroyd

Vice-président administratif, administration :
F.A. MacInnis

Vice-président administratif, exploitation :
D.H. Jackman

Les dégustateurs de vins de la Régie des alcools de l'Ontario agissent également en tant que conseillers auprès des consommateurs lorsque les clients de la Régie ont besoin d'aide pour choisir les vins appropriés pour accompagner leurs repas.

Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario

Créée en 1946, la Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario émet des permis et fixe des règlements relatifs aux personnes ou établissements qui vendent de la bière, du vin ou des spiritueux, et à ceux qui en fabriquent. La commission surveille également la publicité relative aux boissons alcoolisées sous toutes ses formes et émet les cartes-photos de l'Ontario.

Un nouveau conseil de même qu'un nouveau président ont été nommés au cours de l'année. Le conseil, a été constitué en Comité consultatif sur la réglementation des alcools ayant pour mandat de faire une révision complète et intensive des lois et règlements applicables à l'alcool en Ontario. Au cours de ce processus, on recueillera le point de vue des citoyens de l'Ontario, des groupes d'intérêt public et privé ainsi que des dirigeants municipaux de la province. De nombreuses questions sont à l'étude, notamment l'âge de la majorité, les heures d'ouverture et les genres de permis de vente d'alcool. Le Comité consultatif sur la réglementation des alcools formulera, au cours de l'hiver 1986, des recommandations destinées au ministre concernant les modifications à apporter.

Suite à cette révision, on peut s'attendre à de nouvelles lois au cours du prochain exercice. Certains changements ont déjà été apportés.

Au cours de l'exercice, la Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario a approuvé le concept des tavernes-brasseries.

Dans le but d'aider les détenteurs de permis à mieux comprendre la loi et les règlements de l'Ontario relatifs à l'alcool, le programme de séminaires à l'intention des détenteurs de permis s'est poursuivi pendant une deuxième année, après avoir été couronné de succès l'an dernier. Les nouveaux détenteurs de permis et ceux qui désirent modifier leur permis doivent assister à une séance d'information menée par le personnel de la commission. Cette année, 151 séminaires ont eu lieu, et 3 600 détenteurs de permis y ont assisté.

en millions de dollars	1985-1986	1984-1985	1983-1984
Recettes	274,5 $	252,7 $	236,2 $
Dépenses	7,3 $	7,0 $	6,5 $
Nombre d'établissements détenant un permis	11 583	10 937	10 286
Nombre d'audiences	208	283	276
Nombre de suspensions de permis	59	50	63
Nombre de révocations de permis	170	159	154
Nombre d'inspections	53 508	59 676	32 440
Nombre de vérifications	44 197	48 366	36 754
Nombre de cartes-photos émises	63 103	68 355	75 936
Nombre de permis de circonstance	156 631	157 245	159 518

Loi dont l'application relève de la commission :
Loi sur les permis de vente d'alcool

Président :
Douglas Drinkwalter

La Commission des permis de vente d'alcool de l'Ontario offre des programmes de formation à l'intention des personnes qui servent des boissons dans les établissements accrédités de la province.

Commission des courses de l'Ontario

La Commission des courses de l'Ontario (C.C.O.) veille à l'honnêteté et à la sécurité de l'exploitation des champs de courses de l'Ontario en réglementant et en coordonnant de nombreuses facettes de cette industrie.

La Loi sur la Commission des courses de chevaux confère au groupe composé de sept membres le droit de délivrer des permis à tous les participants et de fixer les dates des courses. Elle contrôle également les autres questions ayant trait à l'industrie et prend des sanctions disciplinaires, s'il y a lieu. Le ministère fédéral de l'Agriculture est chargé du pari mutuel, de la surveillance des courses par la télévision et de l'examen des chevaux afin de déceler la présence de substances prohibées.

L'industrie des courses de chevaux, qui emploie directement ou indirectement plus de 43 000 personnes, est un employeur important de la province. La Commission des courses de l'Ontario contrôle 23 hippodromes où ont lieu plus de 1 800 programmes de courses, son ressort en ce domaine étant l'un des plus vastes d'Amérique du Nord.

En septembre, le premier ministre a formé une nouvelle commission qui met davantage l'accent sur l'industrie. En plus de ses responsabilités habituelles, le nouveau groupe procède actuellement à la révision détaillée des règlements relatifs aux courses de standardbreds et de pur-sang.

Cette année, plus de six millions de personnes ont assisté aux courses et ont dépensé plus de 828 millions de dollars en paris sur des standardbreds, des pur-sang et des quarter-horses. Le gouvernement provincial en a retiré 61,3 millions de dollars, dont près de 20 millions ont été rendus à l'industrie par le biais de prix complémentaires, de bourses pour des travaux de recherche sur les chevaux et de la série Sires Stakes.

Le programme ontarien d'amélioration de l'élevage des chevaux de courses a connu encore cette année un succès éclatant lorsque les chevaux élevés en Ontario ont remporté près de 75 pour cent des prix accordés lors de la Série Confrontation Ontario-Québec.

Un nouveau barème des coûts d'attribution de permis pour 1986 a été publié. Il est destiné à mieux équilibrer les recettes et les dépenses dans les programmes de la commission. Cette dernière a délivré des permis à plus de 25 000 participants en 1985.

Les efforts consacrés à réduire l'usage de drogues sur les champs de courses se sont poursuivis au cours de l'exercice. Les analyses de laboratoire ont détecté 56 cas d'administration de substances prohibées à des chevaux.

Les participants directement impliqués dans une course doivent, depuis le mois de mai dernier, se soumettre à l'alcootest. Auparavant, les participants étaient choisis au hasard et on prévoit l'intégration, en 1986, d'un test permettant de détecter l'usage de drogues.

Il est possible d'obtenir un rapport annuel distinct des activités de la C.C.O. en s'adressant directement à la commission.

Loi dont l'application relève de la commission :
Loi sur la Commission des courses de chevaux

Président :
Frank Drea

Directeur :
W.R. McDonnell

Le gouvernement de l'Ontario a rendu près de 20 millions de dollars provenant des revenus tirés des courses de chevaux par le biais de bourses supplémentaires, de bourses pour les travaux de recherche sur les chevaux et de programmes de la série Ontario Sires Stakes.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (C.V.M.O.) est chargée de favoriser la confiance des investisseurs dans les marchés financiers et d'encourager la constitution de capitaux en Ontario.

Pour ce faire, la C.V.M.O. veille au respect de normes de compétence et de normes déontologiques minimales par ceux qui négocient sur les marchés des valeurs mobilières et les marchés à terme. Elle évalue en outre les demandes de dispense des obligations d'information et examine les prospectus et autres documents d'émission afin qu'ils répondent aux exigences de divulgation des lois et des déclarations de principes.

La commission supervise également les organismes autoréglementés comme la Bourse de Toronto, le Marché des opérations à terme de Toronto et l'Association des investisseurs de l'Ontario.

Au cours de l'exercice, la C.V.M.O. a tenu la vedette dans les médias, qui ont fait beaucoup de bruit autour d'une série d'offres publiques d'achat. Des mesures correctives nouvelles et efficaces, dont deux règlements négociés, ont été nécessaires pour appliquer les dispositions de la Loi sur les valeurs mobilières.

Lorsque les enquêtes menées sur la mainmise de la Fathom Oceanology Limited par la Fleet Aerospace Corporation ont révélé des achats illégaux d'actions, les modalités d'un règlement négocié, établies sans devoir recourir à une audience, ont exigé des contrevenants qu'ils cessent la vente de leurs actions et qu'ils offrent les bénéfices nets accumulés à une oeuvre de bienfaisance en guise de don.

Deux audiences publiques ont fait suite à une enquête approfondie d'une durée de sept mois menée par la C.V.M.O. relativement à l'offre publique d'achat de Union Enterprises par Unicorp Canada. Les modalités du règlement négocié exigeaient d'Unicorp et de Gordon Capital qu'ils remettent les sommes respectives de 6 millions de dollars et de 1,1 million de dollars aux 14 000 actionnaires minoritaires d'Union Enterprises. Ce règlement, l'un des plus importants du genre, a été négocié afin que tous les actionnaires de Union Enterprises soient traités équitablement.

La C.V.M.O. est un membre actif du Comité de l'uniformité créé par les administrateurs canadiens de valeurs mobilières, qui favorise le fonctionnement efficace du marché national par le biais de lois uniformes et de l'application logique des déclarations de principes nationales.

La commission a joué un rôle de premier plan dans la coordination des efforts déployés à l'échelon national visant à uniformiser la réglementation relative aux offres publiques d'achat et d'émission. En effet, une loi à cet effet a été déposée en décembre.

L'internationalisation croissante des marchés financiers continue d'être un thème important pour la C.V.M.O., surtout avec l'utilisation accrue des offres multinationales, les liens entre plusieurs bourses de valeurs mobilières et la croissance de marchés de capitaux concurrentiels en Ontario sur le plan international. Dans un important rapport publié en février 1985, la C.V.M.O. a recommandé que les restrictions soient moins rigides à l'égard des non-résidents qui possèdent des compagnies en Ontario, afin de leur permettre de faire face à la concurrence sur les marchés internationaux.

La commission a tenu 26 audiences publiques au cours de l'exercice et 628 documents d'émission ont été examinés. Elle a autorisé l'émission de titres d'une valeur de plus de 10 milliards de dollars au total, soit près de 50 % de plus que l'exercice précédent.

Lois dont l'application relève de la commission :
Loi sur la Bourse de Toronto
Loi sur les dépositaires d'argent
Loi sur les marchés à terme de la Bourse de Toronto
Loi sur les valeurs mobilières
Loi sur la vente à terme de marchandises

Président de la commission :
Stanley M. Beck

Vice-président :
Charles Salter

Directeur :
Ermanno Pascutto

Sous-directeur, enregistrement :
C.E. Goad

Sous-directeur, application des règlements :
John F. Leybourne

Sous-directeur, finances des entreprises :
Robert E. Steen

Sous-directeur, vente à terme de marchandises :
David D. Walters

Commission des régimes de retraite de l'Ontario

La Commission des régimes de retraite de l'Ontario a été créée en 1965 afin de maintenir des normes minimales pour les régimes de retraite financés par les employeurs de l'Ontario. Les régimes de retraite offerts par le gouvernement de l'Ontario pour ses employés et pour les municipalités sont également régis par les lois et règlements sur les normes des régimes de retraite.

La loi est destinée à protéger les avantages acquis des employés dont l'emploi prend fin et à réglementer la solvabilité des régimes et des placements des actifs des caisses.

La commission administre également le Fonds de garantie des prestations de retraite, établi en 1980 pour protéger les employés dont les régimes n'étaient pas suffisamment provisionnés pour couvrir leurs obligations. Aucune autre province n'offre ce genre de protection.

Au cours de l'exercice, le gouvernement fédéral et les provinces sont arrivées à un accord sur de nombreuses questions relatives à la retraite. Après de nombreuses réunions entre les représentants de toutes les provinces, du gouvernement fédéral, de l'industrie des pensions et de représentants syndicaux, cet accord représente un pas important vers le but fondamental qui est d'uniformiser la législation régissant les régimes de retraite au Canada.

Les dispositions obtenues lors du consensus comprennent une dévolution plus rapide, un accès plus rapide à la participation au régime, la répartition des coûts entre l'employeur et les employés ainsi que l'imputation des taux d'intérêt du marché aux cotisations de l'employé. Le projet de loi devrait être présenté à la session d'automne.

En tant qu'administrateur du Fonds de garantie des prestations de retraite, la commission a versé 67 126 $ aux travailleurs de la Seaway Plate and Structural Steel Company au cours de l'exercice. Les primes versées au fonds par les compagnies et les recouvrements à la suite de deux faillites ont totalisé 2 276 807 $ pour l'exercice. Financé exclusivement à partir des primes et cotisations provenant des régimes de retraite à prestations déterminées financés par l'employeur, le fonds protège les travailleurs ontariens dont les régimes de retraite ne sont pas suffisamment provisionnés pour couvrir les prestations promises.

La commission réglemente 10 238 régimes représentant un actif total excédant 50 milliards de dollars. Elle a reçu 1 097 demandes d'enregistrement de nouveaux régimes et a permis le retrait d'excédents d'actif s'élevant à 187 167 000 $ pour 50 régimes de retraite actuellement en activité et de 54 954 000 $ pour 72 régimes liquidés.

La commission veille, avec ses homologues des autres provinces et le gouvernement fédéral, à ce que les travailleurs ontariens qui sont membres de régimes enregistrés hors de l'Ontario reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.

La commission représente également l'Ontario au sein de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite, groupe qui promeut l'uniformisation des politiques de pension dans tout le Canada par le biais de discussions et de consultation.

Fonds de garantie des prestations de retraite	
Actif au 1er avril 1985	3 180 921 $
Crédits	
Primes de l'employeur	2 276 604 $
Revenu de placements	462 272
Recouvrements	203 052
Autres gains non percus et revenu accumulé	168 034
Débits	
Versé aux travailleurs de Seaway Plate	67 126 $
Primes payées en trop	413
Frais d'administration du fonds	19 517
Solde au 31 mars 1986 :	6 203 827 $

Loi dont l'application relève de la commission :
Loi sur les régimes de retraite

Président de la commission :
J.C. Maynard

Surintendante des régimes de retraite :
G.P. Salamat

Organismes indépendants

En plus des conseils et commissions qui relèvent directement du ministère, les organismes suivants fonctionnent de façon indépendante, en vertu d'une loi que le ministère est chargé d'appliquer.

- **Le Bureau des assurances** est un organisme de l'industrie qui gère un fonds d'assurance-automobile pour les automobilistes qui éprouvent des difficultés à s'assurer autrement, généralement en raison du facteur de risque élevé auquel ils sont associés.

  Cet organisme relève du surintendant des assurances en vertu de la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire et publie son propre rapport annuel.

- **Le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario** est un organisme à but non lucratif qui couvre les dépôts des acheteurs et assure toutes les constructions contre les défauts de main-d'oeuvre et de matériaux pendant un an et contre les importants défauts de structure pendant cinq ans.

- **La Société ontarienne d'assurance des actions et des dépôts** est une société de la couronne indépendante qui a pour rôle essentiel de fournir des assurances-dépôts aux crédit unions et caisses populaires. Elle publie son propre rapport annuel.

- L'association intitulée **Registered Insurance Brokers of Ontario (R.I.B.O.)** se charge de l'accréditation et de la réglementation des courtiers en assurances I.A.R.D. Elle ne s'occupe pas des courtiers en assurance-vie et assurance-maladie.

  L'association relève du surintendant des assurances en vertu de la Loi sur l'inscription des courtiers d'assurances. Le surintendant procède à un examen de ses activités et publie un rapport annuel.

- **Le Fonds d'indemnisation de l'industrie du tourisme,** financé par les exploitants du secteur du tourisme, indemnise les consommateurs qui ont versé de l'argent pour obtenir des services touristiques dont ils n'ont pas bénéficié en raison d'une faillite ou d'autres difficultés rencontrées par l'entreprise à laquelle ils se sont adressés.

  Le fonds relève de la Division des pratiques commerciales, en vertu de la Loi sur les agences de voyages.

Législation

Voici la liste des lois dont l'application relève du ministère de la Consommation et du Commerce

Loi sur les actes de vente mobilière
Loi sur les agences de recouvrement
Loi sur les agences de voyages
Loi sur les agents de recouvrement
Loi sur les alcools
Loi de 1986 sur les attractions (en instance de proclamation)
Loi sur les articles rembourrés
Loi sur les ascenseurs et appareils de levage
Loi sur l'assurance maritime
Loi sur l'assurance-automobile obligatoire
Loi sur les assurances
Loi sur le bornage
Loi sur les boulangeries
Loi de 1982 sur la Bourse de Toronto
Loi sur les caisses populaires et les credit unions
Loi sur la certification du titre de propriété immobilière
Loi sur les cessions et préférences
Loi sur les chaudières et appareils sous pression
Loi sur les cimetières
Loi sur les commerçants de véhicules automobiles
Loi sur la Commission des courses de chevaux
Loi de 1982 sur les compagnies
Loi sur les compagnies de cautionnement
Loi de 1983 sur la compagnie Central Trust
Loi de 1983 sur la compagnie Crown Trust
Loi de 1984 sur les compagnies extraprovinciales
Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie
Loi sur les compagnies et associations
Loi sur le contenu du vin
Loi sur les contrats de placement
Loi sur le contrôle des sports professionnels
Loi sur les coopératives
Loi sur la copropriété par déclaration
Loi sur le courtage commercial et immobilier
Loi sur les courtiers en hypothèques
Loi sur les dépositaires d'argent
Loi sur les distributeurs de livres brochés et de périodiques
Loi sur l'enregistrement des actes
Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers
Loi de 1984 portant réforme de l'enregistrement des droits immobiliers
Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif
Loi sur l'enregistrement des sûretés constituées par les compagnies et associations
Loi sur l'état civil
Loi sur les facteurs
Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents automobiles
Loi sur les huissiers
Loi sur les hydrocarbures
Loi sur l'inscription des courtiers d'assurance
Loi sur la manutention de l'essence
Loi de 1983 sur les marchés à terme de la Bourse de Toronto
Loi sur le mariage
Loi sur les mécaniciens d'exploitation
Loi sur le ministère de la Consommation et du Commerce
Loi sur les objets non réclamés
Loi sur l'Office de protection du consommateur
Loi sur les permis de vente d'alcool
Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires
Loi sur les pratiques du commerce
Loi de 1983 sur la présentation de la vente d'ensembles d'habitation
Loi sur la protection du consommateur
Loi sur le régime de garanties des logements neufs de l'Ontario
Loi sur les régimes de retraite
Loi sur les renseignements concernant le consommateur
Loi sur les renseignements exigés des compagnies et associations
Loi sur la répartition de revenus périodiques
Loi sur les salles de cinéma
Loi sur les services de pompes funèbres convenus au préalable
Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés
Loi sur la Société ontarienne d'assurance-dépôt
Loi sur les sociétés en commandite
Loi sur les sociétés en nom collectif
Loi sur les sûretés mobilières
Loi sur les valeurs mobilières
Loi sur la vente à terme de marchandises
Ontario Credit Union League Limited Act, 1972 (non consolidée et non abrogée)
Petroleum Products Price Freeze Act, 1975 (non consolidée et non abrogée)

Organigramme

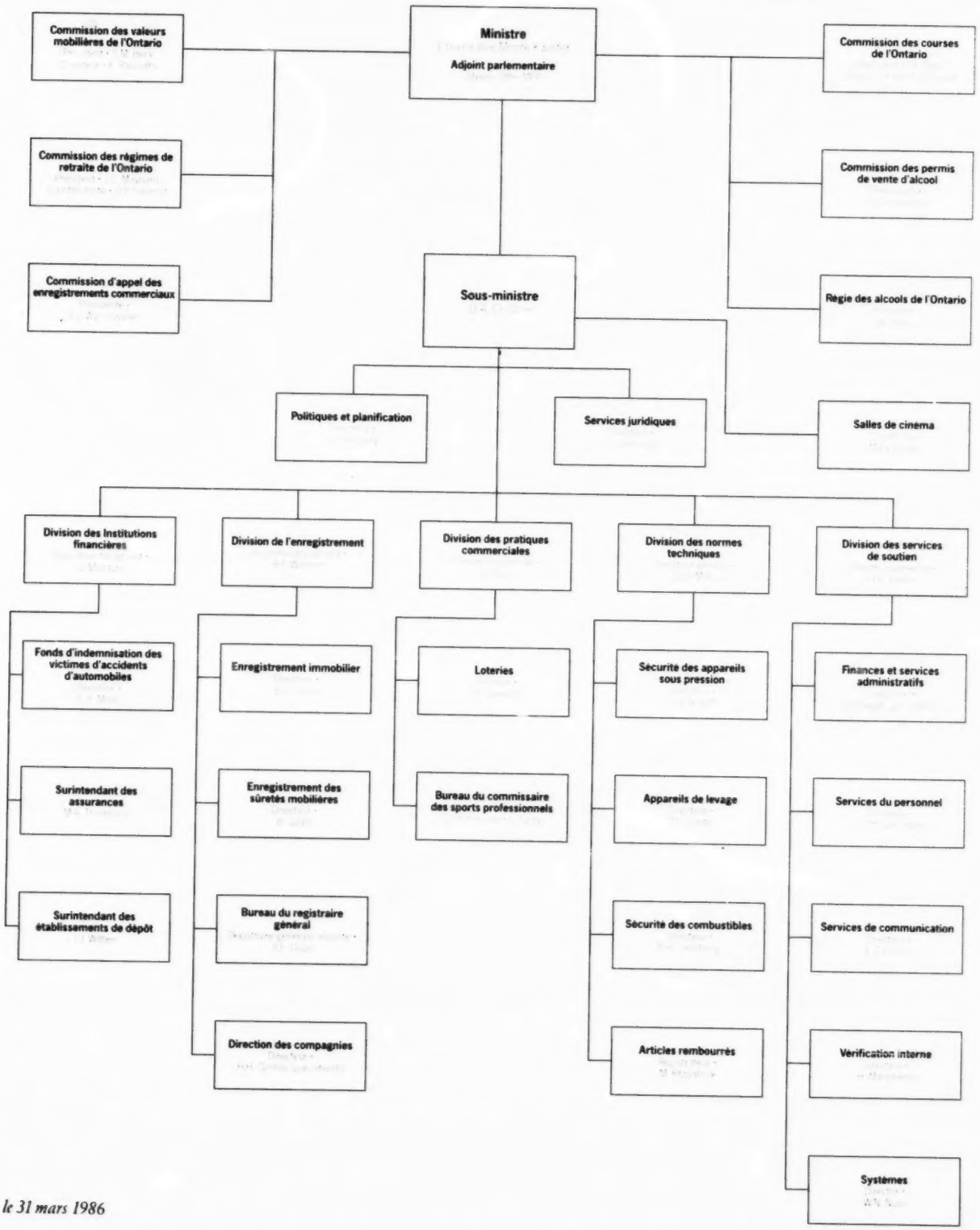

le 31 mars 1986

États financiers

Recettes	1985-86 $	1985-86 %	1984-85 $	1984-85 %
Programme d'administration du ministère	**235 378**	**0,02**	369 039	0,04
Total	**235 378**	**0,02**	369 039	0,04
Programme des normes commerciales				
Commission des valeurs mobilières	**2 264 648**	**0,24**	1 883 025	0,20
Régimes de retraite	**672 282**	**0,07**	615 859	0,07
Institutions financières	**3 698 005**	**0,37**	3 725 477	0,40
Pratiques commerciales	**3 125 263**	**0,32**	2 104 426	0,23
Total partiel	**9 760 198**	**1,00**	18 583 953	2,00
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles	**9 688 345**	**0,98**	10 700 726	1,16
Cautionnements	**149 982**	**0,02**	318 174	0,03
Dépôt de garantie – terres étrangères	**82 694**	**0,01**	66 000	0,01
Total	**19 681 219**	**2,01**	29 668 853	3,20
Programme des normes techniques				
Mécaniciens d'exploitation	**245 829**	**0,03**	254 234	0,03
Appareils sous pression	**1 583 455**	**0,16**	1 510 429	0,16
Appareils de levage	**1 887 795**	**0,19**	1 883 246	0,21
Sécurité des combustibles	**1 251 112**	**0,13**	1 246 484	0,13
Articles rembourrés	**246 046**	**0,02**	228 367	0,02
Total	**5 214 237**	**0,53**	5 122 760	0,55
Programme des normes relatives aux divertissements publics				
Réglementation des courses de chevaux	**1 505 474**	**0,15**	1 343 823	0,14
Commissaire des salles de cinéma, des loteries et des sports professionnels	**1 518 493**	**0,15**	1 128 348	0,12
Total partiel	**3 023 967**	**0,30**	2 472 171	0,26
Dépôt de garantie – commissaire des sports professionnels	**1 000**	**0,00**	600	0,00
Total	**3 024 967**	**0,30**	2 472 771	0,26
Division de l'enregistrement				
Enregistrement immobilier	**28 552 015**	**2,88**	23 909 596	2,58
Enregistrement des sûretés mobilières	**8 180 355**	**0,82**	7 370 143	0,79
Total partiel	**36 732 370**	**3,70**	31 279 739	3,37
Fonds d'assurance pour l'enregistrement des sûretés mobilières	**677 578**	**0,07**	662 329	0,07
Total partiel	**37 409 948**	**3,77**	31 942 068	3,44
Compagnies	**12 120 641**	**1,22**	10 255 166	1,10
Registraire général	**3 472 867**	**0,35**	3 506 149	0,38
Total	**53 003 456**	**5,34**	3 506 149	0,38
Programme des permis de vente d'alcool				
Commission des permis de vente d'alcool	**274 503 236**	**27,60**	252 739 250	27,24
Total	**274 503 236**	**27,60**	252 739 250	27,24
***Régie des alcools de l'Ontario**				
Régie des alcools de l'Ontario – bénéfices	**638 000 000**	**64,20**	602 000 000	64,89
Total	**638 000 000**	**64,20**	602 000 000	64,89
TOTAL DES RECETTES DU MINISTÈRE	**993 662 493**	**100,00**	927 820 890	100,0

**Avant le 1er avril 1983, c'était le ministère du Revenu qui était chargé de faire état des profits de la Régie des alcools de l'Ontario.*

Dépenses

	1985-86		1984-85	
	$	%	$	%
Programme d'administration du ministère	**10 737 991**	**8,2**	9 227 347	7,0
Total	**10 737 991**	**8,2**	19 227 347	7,0
Programme des normes commerciales				
Commission des valeurs mobilières	**5 555 928**	**4,2**	5 269 930	4,0
Régimes de retraite	**1 537 954**	**1,2**	1 225 423	0,9
Institutions financières	**17 180 751**	**13,2**	11 231 543	8,5
Indemnités aux victimes d'accidents d'automobiles	**–**	**–**	–	–
Pratiques commerciales	**6 970 748**	**5,3**	5 991 581	4,5
Commission d'appel des enregistrements commerciaux et Commission d'appel des permis de vente d'alcool	**385 271**	**0,3**	338 885	0,3
Total partiel	**31 630 652**	**24,2**	24 057 362	18,2
Versements à même le fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles	**6 198 702**	**4,7**	9 185 455	6,9
Comptes de dépôt et de fiducie	**82 523**	**0,1**	123 890	0,1
Déchéances de cautionnement	**306 571**	**0,2**	734 695	0,5
Dépenses non inscrites au budget	**179 304**	**0,1**	239 442	0,2
Total	**38 397 752**	**29,3**	34 340 844	25,9
Programme des normes techniques				
Administration du programme	**473 750**	**0,4**	415 740	0,3
Sécurité des appareils sous pression et Mécaniciens d'exploitation	**2 995 758**	**2,3**	2 819 136	2,1
Appareils de levage	**2 393 099**	**1,8**	2 348 286	1,8
Sécurité des combustibles	**3 169 094**	**2,4**	3 045 667	2,3
Articles rembourrés	**311 745**	**0,2**	289 172	0,2
Total	**9 343 446**	**7,1**	8 918 000	6,7
Programme des normes relatives aux divertissements publics				
Réglementation des courses de chevaux	**23 571 785**	**18,0**	25 356 686	19,2
Commissaire des salles de cinéma, des loteries et des sports professionnels	**1 862 151**	**1,4**	1 019 020	0,8
Total partiel			26 375 706	20,0
Loi sur l'administration financière	**–**	**–**	1 700	–
Total	**25 433 936**	**19,4**	26 377 406	20,0
Division de l'enregistrement				
Administration du programme	**4 860 734**	**3,7**	2 478 044	1,9
Enregistrement immobilier	**22 883 466**	**17,5**	21 400 114	16,2
Normes juridiques et d'arpentage	**4 865 428**	**3,7**	2 234 070	1,7
Enregistrement des sûretés mobilières	**–**	**–**	5 697 694	4,3
Loi sur l'enregistrement des actes	**–**	**–**	2 632	–
Fonds d'assurance pour l'enregistrement des sûretés mobilières	**–**	**–**	17 987	–
Compagnies	**2 641 847**	**2,0**	2 474 276	6,0
Registraire général	**4 628 708**	**3,5**	4 584 292	3,5
Loi sur l'état civil	**–**	**–**	330	–
Total	**39 880 183**	**30,4**	38 889 439	2,9
Programme des permis de vente d'alcool				
Commission des permis de vente d'alcool	**7 300 454**	**–**	7 023 870	5,3
Total	**7 300 454**	**5,6**	7 023 870	5,3
***Commission de location résidentielle**	**–**	**–**	7 442 335	5,6
Total	**–**	**–**	7 442 335	5,6
TOTAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE	**131 093 762**	**100,0**	132 219 242	100,0

**Transférée au ministère du Logement.*